

PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

**Évaluation de la mise en œuvre
de la charte Objectif 2014**

Décembre 2011



**Évaluer les Politiques et Innover
pour les Citoyens et les Espaces**

Sommaire

Introduction	3
1. Le référentiel d'évaluation	6
2. Analyse de la mise en œuvre	12
3. Analyse des réalisations	17
4. Analyse des résultats	21
5. Analyse des effets	26
6. Conclusion	33
7. Fiches évaluatives thématiques	33
Annexe : Liste des personnes rencontrées	90

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ATEnEE : Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique

CNPN : Conseil National de Protection de la Nature

DOCOB : Document d'Objectifs

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Equivalents Temps Pleins

FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

ONF : Office National des Forêts

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

PNROPF : Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIG : Système d'Information Géographique

Introduction

Le Parc naturel régional Oise Pays de France a été créé en 2004 ainsi que son Syndicat Mixte en 2004, regroupant les Régions Picardie et Ile de France, les Départements de l'Oise et du Val d'Oise et 59 communes territorialement concernées.

Conformément aux exigences du code de l'environnement qui prévoit une durée de classement des PNR de dix ans¹, la charte actuelle s'intitule « Objectif 2014 ». Cette période de classement approchant de son terme, les Conseils régionaux² ont lancé la procédure de renouvellement qui implique une révision du projet de territoire.

La procédure de renouvellement du classement est une procédure cadrée au niveau national, qui comporte un certain nombre d'étapes formelles (délibération, avis, procédures de consultation, publication du décret, etc.) qui rend le processus relativement lent et complexe mais qui constitue aussi une véritable opportunité dans la vie du Parc pour porter un regard distancié sur son bilan et pour redéfinir une vision partagée des enjeux du territoire et des orientations de son projet futur. En cela, la période de révision doit être un moment de réflexion rétrospectif et prospectif sur l'action du PNR partagé entre l'ensemble des acteurs.

La circulaire du 15 juillet 2008 rappelle qu'un certain nombre d'études préalables au renouvellement doivent être menées. Il s'agit :

- d'une **analyse synthétique de l'évolution du territoire**, qui consiste en une valorisation des inventaires et diagnostics existants afin de proposer un état des lieux actuel, de mettre en avant les causes d'évolution du territoire et de servir de justification au renouvellement ;
- d'une **évaluation de la mise en œuvre de la charte précédente**. L'évaluation doit notamment être mise en perspective avec l'analyse de l'évolution du territoire pour apprécier les effets du classement en PNR sur ce dernier.

Le présent document présente le produit de cette **deuxième étude préalable**, confiée avec la première à un prestataire externe dans le cadre d'un ensemble de prestations à l'occasion de la démarche de renouvellement du classement du territoire³.

Qu'est ce que l'évaluation de la mise en œuvre d'une charte de PNR ?

On peut définir l'évaluation d'une politique publique en rappelant le décret du 22 janvier 1990 qui a institutionnalisé cette pratique d'amélioration de l'action publique au sein de l'Etat français : « *Évaluer une politique, c'est rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés* ». La politique qu'il s'agit d'évaluer est ici la charte « Objectif 2014 », signée par l'ensemble des membres du Syndicat Mixte du PNR, qui fixe un certain nombre d'objectifs pour le territoire et qui définit des actions à mener pour les atteindre.

¹ La Loi du 14 avril 2006 ayant porté à 12 ans cette durée

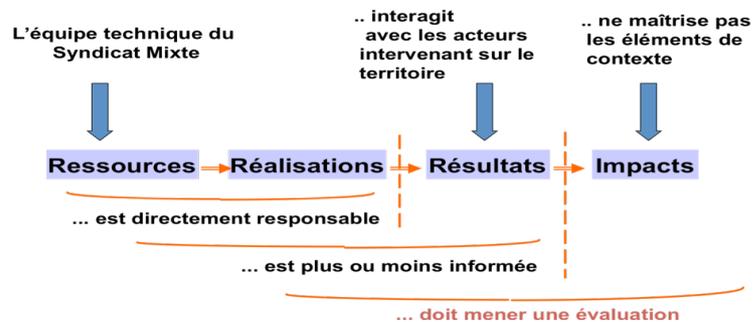
² Délibérations n° CR 47-11 B du 24 juin 2011 pour l'Ile de France et délibération n°53-02-1 du 24 juin 2011 pour la Picardie.

³ Cet ensemble de prestations comprend 4 marchés différents : la réalisation des deux études préalables confiée à EPICES, une étude sur les réseaux écologiques confiée à OGE, une étude relative à l'urbanisme et au paysage confiée à Extra Muros, une étude sur la démarche Plan Climat Energie Territorial confiée à AERE.

Cependant, comme pour toute politique publique, ces actions ne sont pas mises en œuvre dans un environnement « clos », et une multitude de facteurs vont influencer les résultats et les effets attendus des actions menées (tendances structurelles d'évolution du territoire, changement climatique, politiques menées par d'autres acteurs, etc.). Ceci est d'autant plus vrai dans le cas d'une politique comme une charte de PNR, dans laquelle l'équipe technique du PNR agit pour une large part afin que l'action d'autres acteurs (communes, professionnels du territoire, usagers, etc.) prenne en compte les objectifs de la charte. Ainsi, si l'on prend l'exemple de l'action de l'équipe technique sur l'urbanisme du territoire :

- un chargé de mission peut passer une partie de son temps à être associé aux procédures de révision de documents d'urbanisme engagées par les communes. On parlera de **moyens mobilisés et de réalisations** pour apprécier le temps passé à cette action et le nombre de procédures à laquelle le PNR a été associé ;
- cette association peut avoir une influence plus ou moins grande sur les documents d'urbanisme. On parlera de **résultat** pour qualifier cette influence, par exemple dans le domaine de la prise en compte des spécificités paysagères dans les documents d'urbanisme ;
- enfin, **l'effet ou l'impact** de cette prise en compte dans les documents d'urbanisme sur le paysage se manifesterà dans un pas de temps plus long, au cours duquel cette influence se cumulera avec de nombreux autres facteurs influençant également le paysage du territoire.

Cet exemple souligne donc que si les ressources (financières et humaines) mobilisées par l'équipe technique du PNR peuvent être cernées de façon assez précise puisqu'elles dépendent de sa seule responsabilité, les résultats des actions menées dépendent aussi des autres acteurs intervenant sur le territoire et sont ainsi plus difficiles à évaluer avec précision. Cette estimation des résultats dépendra de la qualité du système de suivi existant au sein du PNR et nécessitera de mobiliser les perceptions des acteurs du territoire. Enfin, les effets ou les impacts nécessiteront quant à eux un travail spécifique pour être appréciés. Ce travail d'évaluation devra notamment chercher à savoir si le Parc a pu et su saisir les marges de manœuvre à sa disposition pour influencer l'action des autres acteurs afin que les effets de sa politique correspondent aux attentes sociétales et aux besoins du territoire.



Rappelons pour finir sur les spécificités de l'exercice d'évaluation d'une charte de PNR que le document de référence qu'il s'agit d'évaluer est le produit d'une politique partenariale mobilisant de nombreux acteurs. Sa rédaction est donc le fruit d'un long processus de concertation et de recherche de compromis, qui influence nécessairement la précision des objectifs affichés et des effets attendus, et donc la possibilité de les évaluer de façon aisée. Mais si cette spécificité des politiques territoriales ne simplifie pas leur évaluation, elle ne doit pas occulter l'intérêt d'un tel exercice, notamment pour produire du débat dans une période de révision de charte.

Les outils mobilisés pour réaliser l'évaluation

L'évaluation de la mise en œuvre de la charte Objectif 2014 s'est appuyé sur trois principaux outils :

- le premier d'entre eux est l'exploitation des données de suivi et d'évaluation dont dispose le Syndicat Mixte du parc. Un certain nombre d'outils de suivi, voire d'évaluation, a en effet été mis en place depuis la création du Parc : fiches actions décrivant les actions menées et estimant le temps passé pour les conduire, fiches opérations pour le suivi budgétaire, rapports d'activités annuels, bilans triennaux des contrats de Parc, fiches bilans par objectifs et sous-objectifs de la charte. Même si certains éléments de ces dispositifs ne présentent pas encore un degré de remplissage homogène⁴, ils n'en constituent pas moins une source d'information importante. Une démarche d'évaluation doit être l'occasion de la mobiliser, pour au moins deux raisons : les enseignements que l'on peut en tirer, d'une part, et le fait de donner à voir à ceux qui compilent ces données l'intérêt que cela peut avoir en termes de réflexion stratégique, d'autre part ;
- le deuxième outil mobilisé est le recueil et l'analyse des perceptions des principaux acteurs de la mise en œuvre de la charte. Une **cinquantaine de personnes** ont ainsi été interrogées sous forme d'entretiens semi directifs : élus membres du bureau du PNR, équipe technique, partenaires institutionnels et techniques⁵ ;
- le troisième et dernier outil est la mobilisation des commissions thématiques du PNR. Au cours de sept réunions rassemblant au total près d'une centaine de participants, les éléments recueillis sur la base des deux outils précédents ont été présentés et débattus avec les membres des commissions. Cet élargissement des personnes interrogées a ainsi permis un enrichissement de l'analyse.

Les éléments recueillis sur la base de ces outils ont été croisés et analysés, en étroite collaboration avec l'équipe technique du PNR — à l'origine de l'élaboration de ses éléments internes de suivi évaluation, et donc la plus à même de les mobiliser —, tout en s'efforçant de maintenir le « regard externe » de l'évaluateur. Cette analyse a été réalisée en s'appuyant sur une dizaine de « thèmes d'actions » qui correspondent aux principales thématiques investies par le Parc sur la période : (1) urbanisme, (2) paysage, (3) biodiversité et patrimoine naturel, (4) patrimoine historique et culturel, (5) tourisme, (6) agriculture, forêt et cheval, (7) environnement et ressources naturelles, (8) développement économique, (9) information et sensibilisation et (10) suivi et expérimentation⁶.

Organisation du rapport

Le présent rapport est constitué de deux grands ensembles :

- le premier ensemble (parties 1 à 5) est une analyse évaluative globale de la mise en œuvre de la charte. Elle est menée en s'intéressant successivement au référentiel d'évaluation, à l'analyse de la mise en œuvre puis à celle des réalisations, des résultats et des effets, comme cela a été explicité plus haut en définissant brièvement l'exercice d'évaluation d'une charte de PNR ;
- le deuxième ensemble (partie 6) est constitué d'une dizaine de fiches évaluatives thématiques, détaillant l'analyse conduite sur chacun des thèmes évoqués ci-dessus.

⁴ Le remplissage des temps passé par les chargés de mission sur les différentes actions, notamment.

⁵ Voir la liste des personnes rencontrées en annexe.

⁶ Nous reviendrons largement dans la partie suivante sur le choix de cette organisation thématique.

1. Le référentiel d'évaluation

Un référentiel « naturel » : la charte « Objectif 2014 »

Dans un processus d'évaluation de politique publique, le référentiel d'évaluation est constitué des éléments auxquels on pourra confronter les résultats observés afin de porter un jugement sur la politique évaluée. Les objectifs fixés au départ et les moyens proposés pour les atteindre sont donc logiquement le référentiel le plus légitime. Dans le cas présent, la charte du PNR élaborée en 2004, dont l'objet est précisément de détailler le projet de territoire visé et les actions à mettre en œuvre dans la décennie 2004/2014 pour le conduire, s'impose donc comme le référentiel « naturel » de l'évaluation.

En pratique toutefois, l'exposé initial des objectifs constitue rarement un référentiel idéal, ou tout au moins suffisant. En effet, les objectifs — souvent fruits de compromis entre acteurs — peuvent être délibérément larges et/ou flous, ou comporter une dimension de communication ou d'affichage, et ils peuvent également avoir évolué au cours du temps entre le moment où ils ont été écrits et le moment où se déroule l'évaluation. Comme nous l'avons souligné plus haut, une charte de PNR, produit d'une politique partenariale mobilisant un grand nombre d'acteurs et les engageant pour une période relativement longue, présente toutes les raisons de ne pas constituer un référentiel d'évaluation simple à utiliser, même si elle doit en rester la base.

En conséquence, nous reviendrons tout d'abord brièvement sur le contexte d'élaboration de la charte, puis nous analyserons la stratégie qui y est développée afin de juger si elle constitue un référentiel « fonctionnel » pour l'évaluation.

Le contexte d'élaboration de la charte

Pour autant que les personnes interrogées s'en souviennent ou y aient été associées, l'écriture de la charte a donné lieu à un **important travail de concertation** entre les acteurs du territoire. Si la plupart d'entre eux partageaient la motivation de créer un parc pour « se protéger » de l'influence de la métropole parisienne sur leur territoire (urbanisation notamment), un certain nombre d'acteurs restaient opposés à l'idée même de parc, source pour eux de contraintes pour leur activité professionnelle ou de loisirs, et la rédaction de la charte actuelle traduit ces clivages.

Au-delà de ce travail de construction interne au territoire, la charte a cherché à **intégrer les exigences de ses partenaires** et notamment du **CNPN, qui a fortement mis l'accent sur la vocation de protection des corridors écologiques**, ce qui a pu conduire à une certaine « mise en lumière » au sein de la charte de cette priorité.

Au final, et de manière volontairement simplifiée, la charte « Objectif 2014 » est le fruit :

- d'une part d'une convergence entre la volonté locale de « préservation » du caractère « naturel et rural » d'un territoire sous forte influence urbaine et les enjeux nationaux de conservation de la fonctionnalité des habitats favorables au maintien de la biodiversité. Cette convergence s'est traduite par l'appropriation progressive de la notion de corridors écologiques par les acteurs du territoire ;
- d'autre part d'un compromis entre certains acteurs locaux voyant l'outil parc comme un bon outil de préservation vis-à-vis de l'urbanisation, voire de certaines formes de développement économique (urbains, associations de protection de la nature,...) et les autres acteurs locaux craignant que le parc soit une source de contraintes pour leur activité professionnelle ou de loisirs (agriculteurs, propriétaires forestiers, chasseurs,...). Ce compromis a eu une influence certaine sur la hiérarchie des priorités affichées dans la charte.

Les enjeux de territoire identifiés dans la charte « Objectif 2014 »

La charte Objectif 2014 définit **deux enjeux transversaux du Parc** :

- Préserver et mettre en réseau les massifs forestiers ainsi que les landes, marais et prairies du territoire qui abritent un nombre élevé d'espèces animales et végétales rares ;
- Maîtriser l'évolution du territoire en s'appuyant sur des objectifs forts de qualité et de développement durable, afin de préserver les espaces naturels et de sauvegarder son identité et sa ruralité.

La charte souligne en outre que ces enjeux de territoire sont également d'importance à l'échelle nationale puisqu'il s'agit de préserver l'un des derniers espaces naturels et culturels de la proche couronne parisienne.

Une déclinaison de la charte en 5 axes et 10 objectifs stratégiques

Comme évoqué au début de cette partie, l'analyse qui va suivre de la structure et du contenu de la charte vise un double objectif (1) essayer de saisir la charte comme référentiel d'évaluation et (2) utiliser cet exercice dans une démarche de progrès pour l'avenir (en tirer des enseignements pour la prochaine charte).

La charte se décline en 5 **parties** qui nous considérerons comme des **axes stratégiques** et 10 **chapitres** que nous considérerons comme des **objectifs stratégiques**, répartis de manière légèrement déséquilibrée, puisque :

- L'axe 1 « Maîtriser l'évolution du territoire » ne comporte qu'un seul objectif stratégique, intitulé de façon identique ;
- L'axe 2 « Préserver et mettre en valeur le patrimoine » est décliné pour sa part en 4 objectifs stratégiques ;
- Les axes 3 « Promouvoir un développement qualitatif et durable du territoire » et 4 « Le Parc, un territoire d'échanges » comportent chacun deux objectifs stratégiques ;
- L'axe 5 « Organisation et moyens du Parc » ne comporte également qu'un seul chapitre intitulé de façon identique.

Les chapitres sont à leur tour déclinés en 44 **articles**, que nous considérerons comme des **objectifs opérationnels**. Cette déclinaison est relativement équilibrée pour les chapitres 1 à 9 (3 ou 4 articles par chapitre), le chapitre 10 se distinguant par une déclinaison beaucoup plus importante (10 articles).

Au delà de cet examen de la structure de la charte et de son équilibre, l'analyse des intitulés et du contenu des parties/axes, chapitres/objectifs stratégiques et articles/objectifs opérationnels révèle certains enjeux de lisibilité de la stratégie exposée dans la charte.

- Le premier d'entre eux est l'hétérogénéité que l'on peut rencontrer au sein d'un même « niveau » de déclinaison. On citera notamment :
 - l'axe 1 / chapitre 1 qui « englobe » d'une certaine manière le contenu de plusieurs autres axes ou chapitres. L'intitulé « Maîtriser l'évolution du territoire » renvoie en effet à la protection des espaces naturels, à l'urbanisation, au paysage,... traités dans d'autres chapitres. Cet axe 1, affiché pour mettre en avant les deux priorités sur les corridors écologiques et la maîtrise de l'urbanisation, se situe « en amont » des autres sur le plan stratégique, alors qu'il est au même niveau dans la charte ;
 - le chapitre 5 « Mettre en œuvre la politique paysagère et urbaine du Parc » qui est en quelque sorte le « moyen » de réaliser le chapitre 4 « Préserver la qualité et la

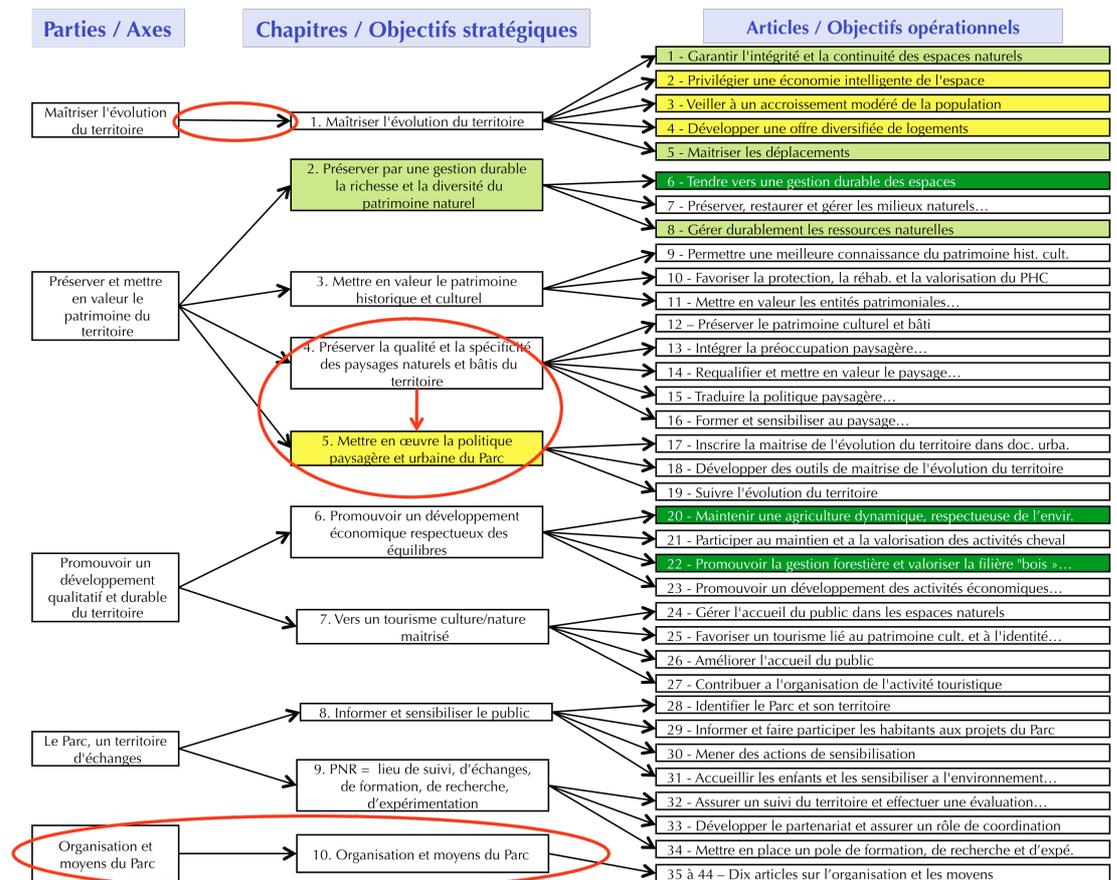
spécificité des paysages naturels et bâtis du territoire », alors qu’il est au même « niveau » de l’arborescence ;

- le contenu thématique très large de certains chapitres (comme le 2 ou le 6) alors que d’autres sont beaucoup plus ciblés sur une seule thématique (comme le 3 sur le patrimoine historique et culturel ou le 7 sur le tourisme) ;
- l’axe 5 « Organisation et moyens du parc » qui renvoie plus à une logique de moyens qu’à une finalité et qui est pourtant au même niveau stratégique que les 4 autres axes.

• Un deuxième enjeu de lisibilité résulte du fait que certains thèmes d’actions sont répartis entre plusieurs axes et chapitres : c’est le cas notamment de l’agriculture (chapitres 6 et 20), de la forêt (chapitres 6 et 22) ou encore du suivi de l’évolution du territoire (chapitres 3 et 32).

Ces éléments affaiblissant la lisibilité de la stratégie exposée dans la charte sont toutefois à relativiser à l’aune du **caractère transversal et systémique d’un projet de territoire** tel que celui du PNROPF. Il n’en reste pas moins que cela soulève des enjeux en matière de suivi et d’évaluation, comme nous allons le voir plus loin.

Le schéma ci-après illustre la déclinaison de la charte par axes, objectifs stratégiques et opérationnels et les principaux enjeux de lisibilité exposés ci-dessus.



La charte est-elle un référentiel d'évaluation fonctionnel : des 10 chapitres aux 10 thèmes retenus

Les enjeux de lisibilité évoqués ci-dessus expliquent — au moins partiellement — certaines difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du dispositif de suivi et d'évaluation interne au PNROPF. En effet :

- lorsqu'une thématique est « éclatée » entre plusieurs axes et objectifs stratégiques, il n'est pas forcément simple (ou univoque) pour le chargé de mission qui en a la charge de « rattacher » les différentes actions qu'il anime aux axes et objectifs stratégiques de la charte ;
- de la même façon, lorsqu'un axe/chapitre comme le premier de la charte se recoupe avec d'autres (le 2 et le 5 notamment), comment faire le rattachement des actions correspondantes ?

Ces ambivalences font que des personnes différentes de l'équipe technique pourront être amenées à rattacher une même action à deux axes différents de la charte. Et ceci d'autant plus lorsque les enjeux sous-jacents à l'action de ces deux personnes diffèrent : par exemple, la personne en charge du suivi financier privilégiera en cas d'ambivalence l'axe où la disponibilité budgétaire est la plus forte alors que la personne en charge de l'animation des actions aura une autre logique. De fait le système de suivi des réalisations physiques des actions (fiches actions) et le système de suivi budgétaire (fiches opérations) ne peuvent pas aisément se « connecter » à l'heure actuelle.

Par ailleurs, les enjeux de lisibilité soulignés plus haut se répercutent également sur les liens entre la charte et la gouvernance « fonctionnelle » du PNR. En effet, même si bon nombre de thèmes correspondent à des chapitres de la charte et au périmètre de compétence d'un ou deux chargés de mission et d'une commission du parc (patrimoine historique et culturel, tourisme, information et sensibilisation) :

- il n'y a pas toujours une correspondance simple et lisible entre les périmètres de compétences des chargés de mission et les chapitres de la charte (biodiversité, ressources naturelles, agriculture, forêt, suivi et expérimentation) ;
- de même, il n'y a pas toujours correspondance simple et lisible entre les commissions du Parc et les chapitres de la charte (paysage, urbanisme).

Au total, il apparaît donc que la charte du parc, même si elle présente une arborescence stratégique en bonne et due forme, n'est pas dans sa forme initiale un référentiel facile à utiliser pour le suivi et l'évaluation. En effet, certains problèmes de lisibilité qui la caractérise — ou son caractère systémique — entraînent certaines difficultés pour mettre en correspondance les objectifs poursuivis, les actions menées (sur le plan budgétaire comme sur le plan de leurs réalisations physiques) et le système de mise en œuvre de ces actions (équipe technique, commissions).

De ce fait, il a donc été décidé pour conduire la présente évaluation de proposer une légère évolution de la structuration de la charte en proposant 10 thèmes en lieu et place des 10 chapitres initiaux, ces 10 thèmes présentant une correspondance plus « fonctionnelle » — car moins ambivalente — avec les périmètres de compétence des chargés de mission et des commissions. Cette nouvelle structuration, comme le montre le tableau ci-après, présente néanmoins de nombreux liens avec la charte initiale, notamment pour les chapitres sans enjeux de lisibilité, qui ont été « conservés » en l'état.

Thème	Chapitres de la charte correspondants (objectifs stratégiques)	Articles de la charte correspondants (objectifs opérationnels)	Commission du Parc	Chargé de mission
Biodiversité & patrimoine naturel	1 et 2	1 et 7	oui	1
Ressources naturelles	1 et 2	5,6 (sous articles 6.3, 6.4 et 6.5) et 8	OUI (depuis 2011)	1
Patrimoine historique et culturel	3	9,10 et 11	oui	1
Paysage	4	12,13,14,15, 16 et 18 (sous article 18.1)	OUI (commune avec urbanisme)	1,5
Urbanisme	1 et 5	2, 3, 4,17 et 18 (sous articles 18.2 et 18.3)	OUI (commune avec paysage)	1,5
Agriculture, Forêt, Cheval	2 et 6	6 (sous articles 6.1 et 6.2), 20,21 et 22	oui (deux)	1
Développement économique	6	23	oui	1
Tourisme	7	24, 25, 26 et 27	oui	1
Information & Sensibilisation	8	28, 29, 30 et 31	oui	2
Suivi & Expérimentation	5 et 9	19, 32 ,33 et 34	non	1

C'est cette structuration en 10 thèmes que l'on retrouve dans les fiches d'évaluation thématique constituant la sixième partie de ce rapport.

A la lumière de ce qui vient d'être exposé, il convient de faire ici à propos de ces fiches un petit avertissement méthodologique. En effet, dans la mesure où elles compilent pour chaque thème des informations provenant de sources différentes (entretiens menés par l'équipe d'évaluation, dispositif de suivi des réalisations interne au PNR, dispositif de suivi financier interne au PNR), et que ces sources ne sont pas aisées à « connecter » entre elles, il n'est pas absolument certain que l'ensemble des informations contenues dans une fiche soient parfaitement cohérentes. Néanmoins, la fonctionnalité du découpage thématique retenu et les nombreux échanges ayant eu lieu au cours de la réalisation de ces fiches permettent d'affirmer que ces éventuelles incohérences sont **minimes** — et, de toute façon, indécélables !

Les 5 missions réglementaires d'un PNR

Le PNR Oise Pays de France est un territoire labellisé, qui s'inscrit dans un réseau national et dont le classement est arrêté par l'Etat. En cela, l'évaluation de l'action du PNR se fait au regard de sa charte, mais également au regard des exigences nationales concernant ses missions et son rôle.

Le décret 94-765 du 1^{er} septembre 1994 rappelle qu'un PNR est « un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement, fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine ».

Les cinq missions réglementaires d'un PNR sont :

- Protéger ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche

La charte Objectif 2014 s'inscrit pleinement dans ce cadre national : les enjeux transversaux (protection, aménagement du territoire) rappelés dans le préambule de la charte, ainsi que la déclinaison de la charte en axes (maîtriser l'évolution du territoire,

préservé et mettre en valeur le patrimoine, promouvoir un développement qualitatif et durable, être un territoire d'échanges) reprennent la totalité des vocations et missions du Parc.

Enfin, ces missions réglementaires semblent globalement appropriés par les acteurs rencontrés puisqu'on les retrouve plus ou moins dans leur expression du **rôle que devrait avoir un PNR**.

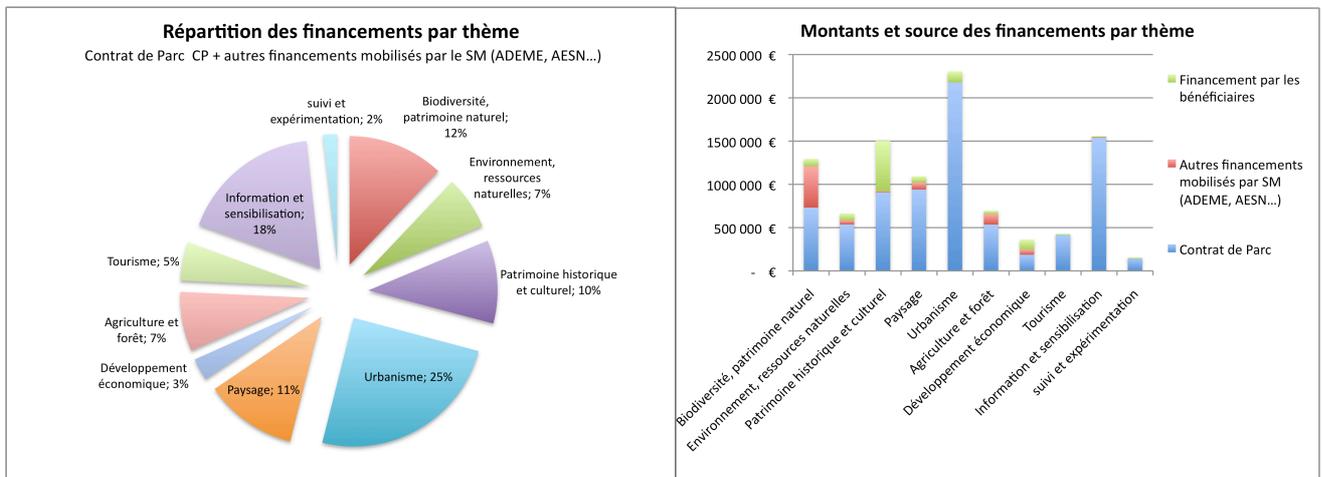
2. Analyse de la mise en œuvre

Ce chapitre vise à donner une appréciation (1) des moyens financiers et (2) des moyens humains mobilisés par le Parc pour mettre en œuvre sa charte ainsi que (3) de son fonctionnement. Ces trois points constituent en effet des facteurs explicatifs potentiels de l'efficacité du Parc et de sa capacité à produire les effets désirés sur son territoire.

Analyse des moyens financiers dédiés à la mise en œuvre de la charte

Le **budget de fonctionnement** du Parc naturel régional Oise - Pays de France représente actuellement plus d'un million d'euros par an. Il est constitué à 20 % par les communes, 10 % par l'Etat et 70 % par les Régions et les Départements.

Les **programmes d'actions** sont financés dans le cadre de **contrats pluriannuels**, signés avec les Régions, les Départements et l'Etat. Sur la période 2004-2010, ils représentent presque 12 millions d'euros qui ont été accordés sous la forme d'une première enveloppe de 5,2 millions d'euros pour la période 2004-2006 puis d'une deuxième enveloppe de 6,8 millions d'euros pour 2007-2010 (*Sources : bilans des contrats de Parc*). 11,2 millions d'euros ont finalement été consommés entre 2004 et 2010. Ces financements ont été ventilés par thème et par type d'action lors de l'élaboration des fiches évaluatives. Ces fiches ne prenant pas en compte l'article 10, le budget utilisé pour l'acquisition de la maison du Parc et de l'équipement n'est pas compté dans l'analyse qui suit, soit environ 2 millions d'euros. Cette ventilation thématique concerne donc les budgets des programmes d'actions hors chapitre 10 (9,2 millions d'euros) et ne tient pas compte des frais de fonctionnement du Parc (salaires des chargés de mission thématiques).



La ventilation des **financements du Parc dans les différents thèmes** (contrats de Parc et autres financements mobilisés par le Parc) montre que l'urbanisme et l'information-sensibilisation ont été les thèmes les mieux dotés avec respectivement 2,2 et 1,6 millions d'euros. Les thèmes biodiversité-patrimoine naturel, paysage et patrimoine historique et culturel ont bénéficié de budget de l'ordre d'un million d'euros pour les 7 ans tandis que les thèmes agriculture-forêt ainsi qu'environnement-ressources naturelles ont bénéficié d'environ 600 000 euros. Les thèmes tourisme, développement économique, suivi-expérimentation ont été les moins bien dotés avec moins de 500 000 euros chacun pour la période.

Si l'on regarde les **sources de financement du coût global des actions**, les actions sont financées à plus de 80% par les contrats de Parc, 8% étant pris en charge par d'autres partenaires (ADEME, Agence de l'eau, Ministère de l'écologie...). Les 11 % restant sont financés par les bénéficiaires des actions (communes, particuliers,...).

Des financements ont été mobilisés hors contrat, avec principalement :

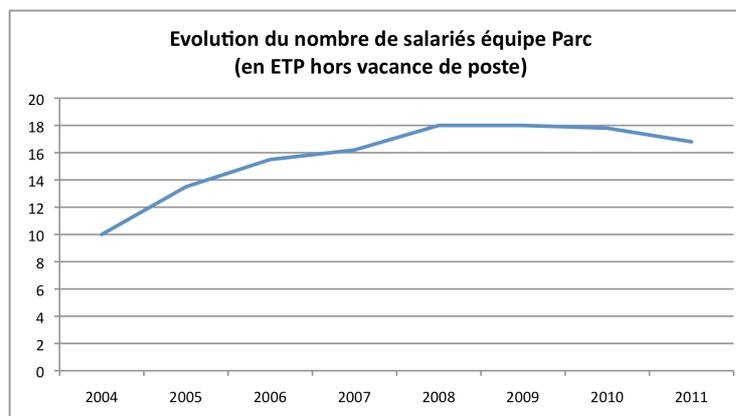
- le financement d'un poste de chargé de mission Natura 2000 pendant 2 ans, ainsi que des études liées à l'élaboration des DOCOB, par le Ministère de l'écologie et l'Europe concernant le thème biodiversité-patrimoine naturel ;
- des financements sur les problématiques environnementales et notamment énergétiques via un contrat ATEnEE financé par l'ADEME, la Région Picardie et l'Etat qui ont été repartis sur plusieurs thèmes (sensibilisation des professionnels dans le thème développement économique, accompagnement pour la prise en compte de la qualité environnementale, l'efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables pour les bâtiments agricoles et charte forestière de territoire et promotion du bois énergie dans le thème agriculture et forêt, démarche « éco-citoyens » dans le thème information et sensibilisation...).

Par ailleurs, une partie significative des actions du thème patrimoine historique et culturel est financée par les bénéficiaires des actions (communes ou propriétaires privés bénéficiant de travaux de réhabilitation).

Ces moyens financiers sont **jugés suffisants par l'équipe du Parc** pour l'ensemble des thématiques, sauf pour le paysage où ils sont jugés limitants pour certaines actions.

Évolution des moyens humains dédiés à la mise en œuvre de la charte

L'équipe du Parc compte aujourd'hui 18 salariés : 1 directrice, 13 chargés de mission⁷ et 4 agents administratifs. Elle s'est étoffée progressivement depuis 2004 (avec un maximum de 18 personnes entre 2008 et 2010 avec le chargé de mission Natura 2000).



Ces effectifs sont bien en deçà de la moyenne des 45 PNR français qui comprennent en moyenne 31 agents par Parc (en 2004) et il s'agit de la plus petite équipe après celle du PNR des Pyrénées ariégeoises. De même, ces moyens humains sont très inférieurs à la moyenne si on les rapporte à la commune ou à la population. En revanche, ces moyens sont supérieurs à la moyenne française si on les rapporte à la surface du Parc (Parc petit et densément peuplé).

⁷ Dont le chargé de mission Natura 2000 dont le financement n'est pas inclus dans le budget de fonctionnement du PNR (cf. plus haut).

	Moyenne de 45 PNR (2004)	PNR Oise Pays de France (2007)
Nombre d'agents	31	18
Par commune	0,40	0,31
Par habitant (pour 1000)	0,45	0,16
Par hectare (pour 1000)	0,19	0,30

Ces moyens humains sont jugés différemment par l'équipe du Parc selon les thèmes :

- **insuffisants** pour le paysage, l'urbanisme, l'environnement et les ressources naturelles ;
- **limitants** pour la biodiversité et le patrimoine naturel, le développement économique, l'agriculture et la forêt et le suivi et l'expérimentation ;
- **suffisants** pour les autres thématiques (le tourisme, le patrimoine historique et culturel, l'information et la sensibilisation).

Contrairement à d'autres Parc qui sont structurés par pôles, **l'équipe pluridisciplinaire du Parc Oise-Pays de France est organisée suivant un « organigramme en râteau » afin de conserver une approche la plus transversale possible.**

Analyse de la gouvernance du Parc

EQUIPE TECHNIQUE

L'équipe technique est reconnue pour son expertise technique, sa connaissance du territoire, ses compétences et son dynamisme. Elle nécessiterait peut-être d'être étoffée pour avoir réellement les moyens de remplir son rôle (beaucoup d'actions sont lancées et certaines ne peuvent pas être menées à terme dans les meilleures conditions, cf. ci-dessus l'appréciation portée sur les moyens humains).

Les élus ont mis en place deux règles de fonctionnement par rapport à la gestion des ressources humaines : le recrutement se fait uniquement avec l'aide d'un cabinet spécialisé et les salariés fonctionnaires territoriaux n'ont aucun avantage par rapport aux contractuels. **L'équipe technique a connu une bonne stabilité depuis 2004.**

Le fonctionnement transversal de l'équipe apporte une réelle plus-value en terme de cohérence interne et de partage des responsabilités mais il présente quelques limites :

- les chargés de mission sont mobilisés par leurs collègues au cas par cas selon les dossiers mais la charge de travail fait que les personnes concernées ne sont pas toujours disponibles au moment voulu ;
- les problématiques d'environnement et de gestion des ressources naturelles (hors biodiversité) ne sont pas prises en compte de façon optimale dans tous les dossiers, notamment pour les problématiques d'aménagement. Une tentative de fusion des commissions « environnement » et « paysage⁸ » a été effectuée entre 2008 et 2011 afin de mieux intégrer les différentes problématiques mais cela n'a pas fonctionné et les commissions ont à nouveau été scindées.

⁸ La commission « Paysage » traitant des problématiques d'architecture, d'aménagements, d'urbanisme et de paysage.

FONCTIONNEMENT POLITIQUE

Le bureau du Parc se réunit régulièrement et constitue un organe central, notamment pour discuter et formuler les avis officiels que doit donner le PNR.

La **perception du fonctionnement politique interne semble bonne**, même si certains regrettent parfois que l'équipe technique « prenne le pas sur les élus ».

Le **fonctionnement des commissions de travail**⁹ est assez **variablement perçu**. La principale critique est qu'il s'agit rarement de lieux de mise en débat de l'action de Parc et que les réflexions qui y sont menées sont relativement déconnectées des réflexions communales des élus. Cela pose donc la question sur certains thèmes de la définition partagée des projets du Parc entre élus et techniciens.

PARTENAIRES ET HABITANTS DU TERRITOIRE

Pour mettre en œuvre sa charte, le Parc s'appuie sur de nombreux partenaires avec lesquels il a mis en place des relations plus ou moins formalisées : convention cadre avec l'ONF, les conservatoires, etc..., convention de gestion avec des propriétaire de sites, contrat avec l'ADEME, participation à différentes commissions externes, prestations, relations informelles... Les relations sont parfois plus ponctuelles voire absentes avec des partenaires plus difficiles à mobiliser sur différents thèmes (certains services du Conseil général, certaines communautés de communes,...). Le tableau suivant indique le type d'échanges dominant selon les thèmes (par exemple, le Parc a des échanges réguliers avec la majorité de ses partenaires concernant le thème biodiversité et patrimoine naturel, alors qu'il a des échanges réguliers avec environ la moitié de ses partenaires du thème environnement et ressources naturelles et des échanges ponctuels ou pas d'échanges avec l'autre moitié de ses partenaires) :

	Echanges réguliers formalisés ou non	Echanges ponctuels ou absents
Biodiversité, patrimoine naturel	x	
Environnement, ressources naturelles	x	x
Patrimoine historique et culturel	x	
Paysage	x	x
Urbanisme	x	x
Agriculture et forêt	x	
Développement économique	x	x
Tourisme	x	
Information et sensibilisation	x	x
Suivi et expérimentation	x	

Au delà de cette intensité des échanges, le partenariat peut-être plus ou moins efficace : lorsque une synergie est trouvée sur les objectifs et que des actions communes peuvent facilement être mises en place, les partenariats sont opérationnels et l'action du Parc se trouve démultipliée. Pour les sujets plus problématiques, les compromis ne sont pas toujours faciles à trouver et les partenariats sont alors moins fonctionnels. La situation n'est pas homogène pour l'ensemble des thèmes de travail du Parc :

- certains thèmes semblent bénéficier d'un partenariat globalement efficace : biodiversité et patrimoine naturel, environnement et ressources naturelles (sauf eau et déplacements), paysage, urbanisme, information et sensibilisation, suivi et expérimentation ;
- d'autres thèmes semblent être caractérisés par un fonctionnement partenarial « inégal » : le partenariat est globalement efficace quand il existe, mais de

⁹ Biodiversité et patrimoine naturel, Environnement et ressources naturelles, Paysage, Développement économique, Agriculture et cheval, Forêt, Tourisme, Patrimoine historique et culturel, Information et sensibilisation.

nombreux acteurs de ces thèmes au sein du territoire semblent fonctionner sans liens importants avec le Parc : patrimoine historique et culturel, tourisme, développement économique ;

- pour d'autres thèmes, enfin, le partenariat est globalement moins efficace, en raisons de difficultés à identifier des actions partagées : agriculture et forêt (à l'exception notable de l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ainsi que du travail avec l'ONF), environnement et ressources naturelles (eau et déplacements).

Le lien avec les habitants du territoire se fait au travers de réunions publiques mais aussi par un dispositif relativement innovant : les « éco-citoyens » et les « correspondants Parc ». Le Parc propose ainsi à ses habitants de devenir « éco-citoyens » et de s'engager à mettre en œuvre des gestes éco-citoyens (compostage, prévention des déchets et éco-jardinage, économie d'énergie, ...). Afin de démultiplier son action et sa visibilité, le Parc propose aux habitants les plus moteurs de devenir des relais de ces pratiques éco-citoyennes. Des bénévoles sont ainsi formés sur différents thèmes et relaient l'information au sein de leur commune ou de leur quartier, sous la forme de petits ateliers, de participation ou d'organisation de manifestations avec l'aide logistique du Parc (prêt d'expositions, de matériel...).

Enfin, **contrairement à ce qui avait été prévu par la charte, aucun conseil scientifique n'a été mis en place.** 36 des 45 Parcs sont dotés de conseil scientifique aujourd'hui. Composés d'universitaires, d'experts dans différents domaines (sciences naturelles et humaines,...), ces conseils consultatifs peuvent apporter leur caution scientifique sur des avis et programmes du Parc. Parallèlement, ils peuvent engager des travaux de recherche.

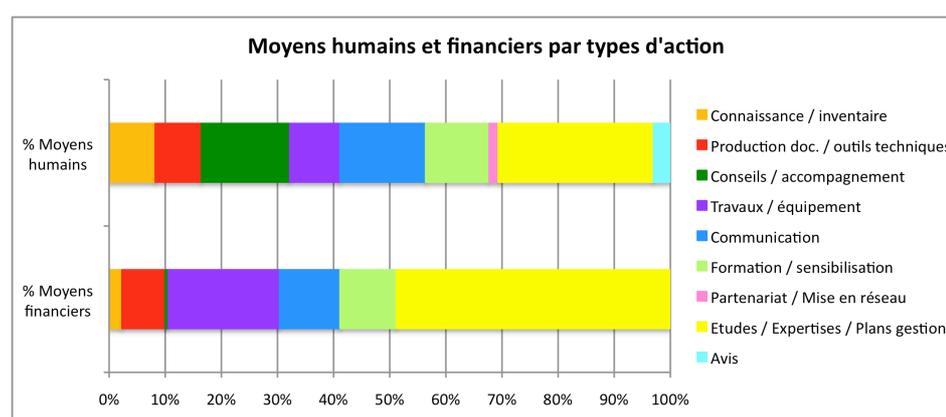
3. Analyse des réalisations

Ce chapitre propose une analyse des réalisations tirée des données des outils de suivi du Parc (outil fiches action et outil d'évaluation de la mise en œuvre de la charte), d'entretiens menés avec l'équipe du Parc et avec différents partenaires (élus, associations, organisations professionnelles, partenaires institutionnels), de données complémentaires fournies par l'équipe du Parc pour l'élaboration des fiches évaluatives thématiques ainsi que d'échanges lors des commissions thématiques.

L'ensemble des actions a été classé selon une typologie (9 types) afin de mettre en évidence les types d'intervention les plus utilisés par le PNR pour mettre en œuvre sa charte :

- **Connaissance / inventaires** : inventaires floristiques, inventaires du patrimoine historique et culturel, enquêtes auprès des agriculteurs... ;
- **Production de documents et outils techniques** : DOCOB Natura 2000, Stratégie touristique du Parc, cahiers de recommandations architecturales... ;
- **Conseils / accompagnement** : conseils auprès des communes, des particuliers, accompagnement des partenaires... ;
- **Travaux / équipement** : réhabilitation du patrimoine rural, chantiers de restauration de sites naturels, journées de nettoyage... ;
- **Communication** : édition de guides, plaquettes, expositions... ;
- **Formation / sensibilisation** : programmes pédagogiques, sensibilisation grand public... ;
- **Partenariats / mise en réseau** ;
- **Etudes / Expertises / Plan de gestion** : études biocorridors, plans de paysage, études urbaines, charte forestière... ;
- **Avis** : réponse à des saisines officielles du Parc (discussion en bureau), avis plus informels auprès des acteurs du territoire.

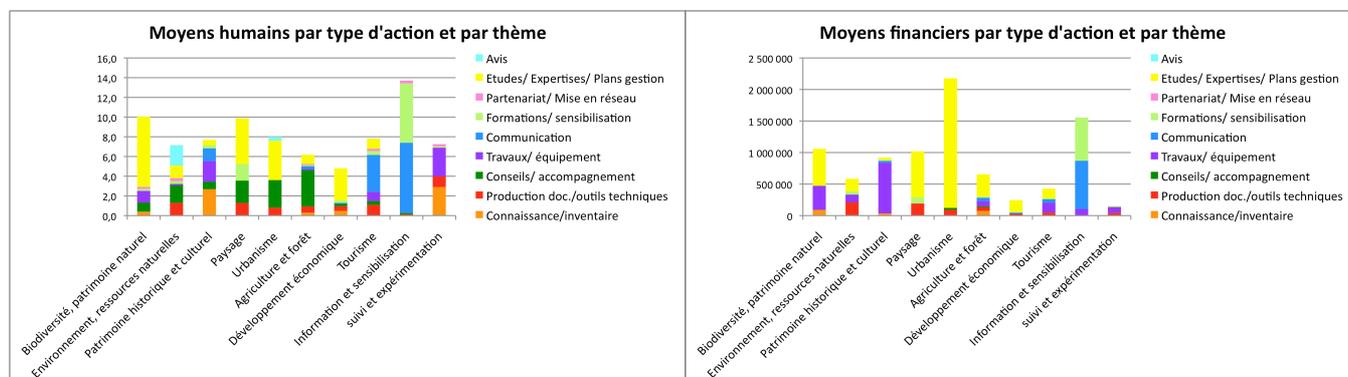
Les moyens humains et financiers mobilisés ont ainsi pu être ventilés par type d'intervention.



Les études, expertises et plans de gestion concentrent une importante partie des moyens mobilisés par le Parc (28% des moyens humains et 49% des moyens financiers). Les actions de conseil et d'accompagnement viennent en deuxième position en terme de temps passé (16% des moyens humains), mais ne représentent aucun moyen financier (hors budget de fonctionnement). Les actions de communication et de formation/sensibilisation sont également importantes en termes de moyens humains (respectivement 15% et 11%), et dans une moindre mesure, de moyens financiers (respectivement 11% et 10%). Les travaux

mobilisent une partie significative des moyens financiers (20%), et une part beaucoup plus faible des moyens humains (9%).

Cette répartition des moyens humains et financiers par type d'action peut ensuite être réalisée pour chacun des thèmes retenus pour l'analyse. C'est ce que proposent les graphiques ci-après.



On retrouve différents types d'actions dans chacun des thèmes (entre 4 et 9 types d'action par thème), mais avec des « profils » qui diffèrent.

Les études et expertises concernent essentiellement :

- **la biodiversité et le patrimoine naturel** avec notamment 3 études sur les corridors et 20 plans de gestion et expertises environnementales (landes, marais,...) qui sont pour la plupart réalisées par des partenaires prestataires mais demandent du temps pour leur lancement, leur suivi et leur valorisation (70 % du temps du chargé de mission biodiversité-patrimoine naturel) ;
- **le paysage** avec 3 plans de paysage réalisés et 12 études de principe d'aménagement qui mobilisent à la fois du temps de chargé de mission et des financements ;
- **l'urbanisme** avec 39 études urbaines qui mobilisent des moyens humains mais surtout des moyens financiers (50% du temps du chargé de mission et 2 millions d'euros sur 7 ans) ;
- **le développement économique** avec notamment l'étude FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

Les actions de conseils et d'accompagnement sont plus transversales, mais concernent plus particulièrement :

- **l'agriculture et la forêt** avec entre autre 42 conseils directs auprès des exploitants pour la construction agricole (y compris cheval), 32 conseils directs pour l'activité agricole et 23 conseils en lien avec les activités forestières (60% du temps de la chargée de mission agriculture et forêt) ;
- **l'urbanisme** avec 24 communes suivies dans cadre de leur PLU et 3 SCOT suivis ;
- **le paysage.**

Des travaux et aménagement ont été engagés dans quelques thèmes :

- **Patrimoine historique et culturel** avec 63 réhabilitations réalisées ;
- **Biodiversité et patrimoine naturel** avec 6,7 ha d'espaces naturels restaurés ;

- **Suivi et expérimentation** avec l'acquisition du SIG.

Des actions de communication sont menées par :

- Les chargés de mission en charge du **thème information et sensibilisation** (notamment le Magazine du Parc « Soyons Parc », 3 numéros /an depuis 2006 distribués dans 70 000 foyers) ;
- La chargé de mission **tourisme** (48% du temps de la chargée de mission, 325 000 exemplaires de documentation touristique édités recensant 280 structures d'accueil touristiques) ;
- Le chargé de mission **patrimoine historique et culturel** (17% du temps du chargé de mission, 9 plaquettes de découverte du patrimoine).

Les chargés de mission en charge du **thème information et sensibilisation mènent également de nombreuses actions de formation-sensibilisation** (programmes pédagogiques dans 176 classes avec 21 partenaires, 2377 éco-citoyens engagés et sensibilisés et 46 correspondants Parc formés).

L'équipe du Parc est également fortement mobilisée pour émettre des avis sur les différents projets et documents de planification du territoire. Entre 2004 et mi-2011, environ 80 avis officiels (dans le cadre d'une procédure, saisine du Préfet ou du maître d'ouvrage) ont été rendus ainsi que des avis informels (demandes d'avis des maîtres d'ouvrage en amont d'un dossier de concertation). Les chargés de mission environnement et ressources naturelles (30% de son temps) et urbanisme (5% de son temps) ainsi que la directrice sont les plus sollicités pour la rédaction de ces avis mais d'autres chargés de mission (paysage, biodiversité, développement économique...) peuvent aussi y contribuer. Les observations et éventuelles réserves formulées dans ces avis concernent des enjeux vis-à-vis du paysage (2/3 des cas), des corridors (1/3 des cas) et/ou du patrimoine naturel (1/3 des cas). Parmi les avis rendus, 40 sont favorables dont 20 sous réserve, 4 sont réservés et 18 sont défavorables¹⁰. Les avis défavorables sont donc minoritaires¹¹. **Quelques projets en contradiction avec la charte ont donné lieu à des contentieux portés ou soutenus par le Parc** : usine électrique à Verberie, zone commerciale à La Chapelle en Serval, Centre d'enfouissement technique à Epinay Champlâtreux. Ces cas sont peu nombreux mais ont un côté « emblématiques » : ils ont ainsi focalisé les débats, voire cristallisé les tensions et peuvent fortement influencer la perception des acteurs locaux vis-à-vis du Parc.

Enfin, sur le plan de la répartition géographique des actions au sein du territoire, l'équipe technique et les élus du Parc portent une attention particulière au fait que chacune des communes puisse bénéficier des actions du Parc. Le tableau ci-après indique ainsi le nombre de communes concernées par certaines actions « phares » de la mise en œuvre de la charte.

¹⁰ Dans les cas restants, le PNR formule des demandes (par exemple d'informations complémentaires) ou des observations sans formuler véritablement d'avis.

¹¹ A noter cependant que certains projets ne font pas l'objet d'un avis défavorable mais néanmoins d'observations lourdes.

Thème	Actions	Nombre de communes concernées
Biodiversité, patrimoine naturel	3 études corridors	22
	137 conseils ou accompagnements aux collectivités	34
	10 dossiers PLU suivis pour prise en compte des corridors	39
Environnement et ressource naturelles	455 tonnes de dépôts sauvages évacués	23
	338 dossiers traités pour conseils orientations énergétiques	29
Paysage	12 études de principe d'aménagement	12
	20 cahiers communaux de recommandations architecturales	20
	18 communes engagées dans la gestion différenciée	18
Urbanisme	39 études urbaines	39
	24 communes suivies dans cadre PLU	24
Tourisme	110 chemins fermés à la circulation de véhicules à moteur et 3 routes forestières fermées par ONF	21
Patrimoine historique et culturel	63 réhabilitations réalisées	38
	1038 éléments de patrimoine inventoriés	27
	9 plaquettes de découverte du patrimoine éditées	12
Suivi, expérimentation	Websig	71
Information et sensibilisation	176 classes ayant bénéficié d'un programme pédagogique, soit 4 400 enfants	39

Ce tableau met en évidence que **la plupart des thèmes a concerné directement une part importante des communes du Parc.**

En synthèse, cette analyse des réalisations souligne en premier lieu **une posture du Parc largement axée sur l'accompagnement des acteurs du territoire.** Conformément à la charte, le PNR semble ainsi remplir le rôle que l'on attend de lui en proposant un accompagnement de qualité (rassemble les acteurs, stimule les élus), un appui technique, et, dans une moindre mesure, des expérimentations et innovations (outils, trame verte et bleue). Le Parc a ainsi engagé de nombreux partenariats, plus ou moins formalisés et plus ou moins efficaces pour démultiplier son action. Dans certains cas cependant, le Parc aurait souhaité se positionner en accompagnateur mais a dû porter lui même les actions car les partenaires envisagés n'étaient pas suffisamment structurés sur ces thématiques¹². Enfin, d'autres actions n'ont pas encore pu voir le jour faute de partenaires opérationnels, comme les actions prévues en terme de gestion de l'eau.

En second lieu, il ressort **un positionnement fort sur la production de connaissance** (études, inventaires du patrimoine,...). Cette étape est souvent un préalable à l'acquisition d'une expertise sur le territoire et à la mise en place d'actions plus concrètes. Elle peut cependant paraître trop consommatrice de moyens pour un certain nombre d'acteurs qui formulent des critiques à ce sujet.

En troisième lieu, **la posture du Parc peut être caractérisée par un certain recours au conflit, quand il estime que les voies de la concertation sont épuisées pour assurer le respect de la charte.** Ces situations, très rares, sont néanmoins marquantes dans le débat local et font ainsi partie intégrante de la posture du Parc. Ce positionnement n'est pas sans risque et fait dire à certains que le Parc fait « trop de préservation au détriment du développement » et se positionne « plus dans la contrainte que dans l'appui ». La gestion de certains dossiers par le contentieux peut en effet être efficace mais non sans incidence en terme d'adhésion des acteurs.

Finalement, ce positionnement présente d'une part **les caractéristiques d'un PNR « jeune »** qui doit asseoir sa place dans le jeu d'acteurs local et d'autre part celles **d'un territoire soumis à de fortes pressions externes de développement.**

¹² C'est par exemple le cas pour la gestion durable des déchets pour laquelle les EPCI ont tardé à prendre le relais.

4. Analyse des résultats

Ce chapitre propose une analyse des résultats comparés entre les thèmes de la charte, à partir de trois matériaux principaux que sont : (1) l’outil bilan par objectif opérationnel (article) et sous-objectif opérationnel (sous article) de la charte, (2) les entretiens menés avec l’équipe du Parc et ses partenaires et (3) les échanges lors des commissions thématiques.

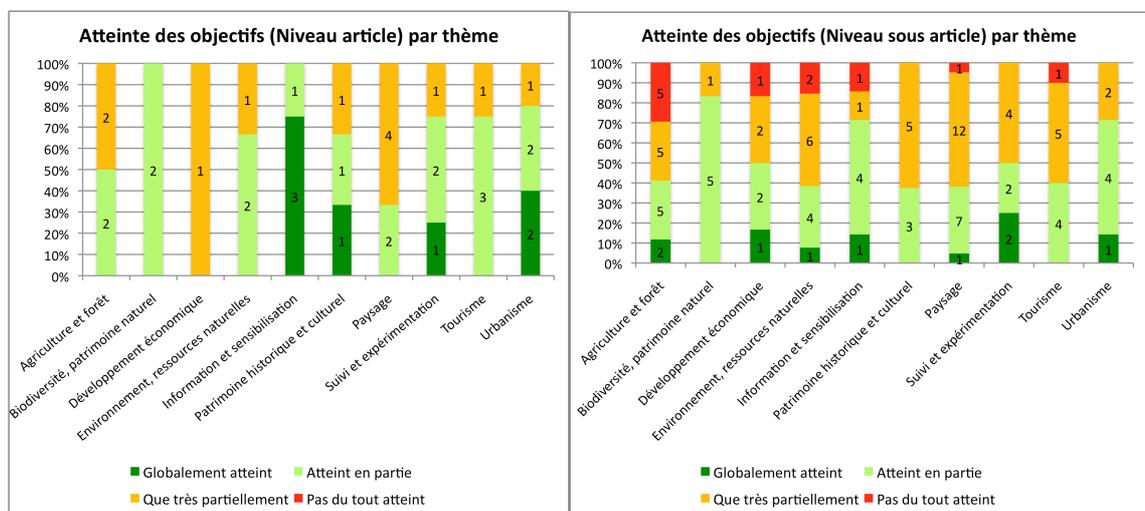
Présentation de l’outil bilan par article et sous article

Cet outil a été mis en place fin 2010, dans la perspective de nourrir l’évaluation de la charte (externe) en tant que premier regard évaluatif de l’équipe du Parc. A noter que les résultats de cet outil n’ont pas été à ce stade partagés avec les élus, ni avec les partenaires. C’est tenant compte de ces deux aspects que nous intégrons les résultats de l’outil à nos travaux, pour (1) valoriser ce premier regard, (2) l’élargir à des perceptions externes et (3) le partager ainsi avec les élus et les partenaires dans le cadre de la présente évaluation.

L’outil bilan décrypte le corps littéraire de la charte, article par article, pour identifier toutes les « mesures » qui y sont intégrées (les engagements du Parc, ses incitations / vigilances / accompagnement / etc., les engagements des signataires - communes, collectivités, Etat, etc.), soit environ 2000 « mesures » au total, et pour les inscrire comme « critère » à instruire dans l’outil bilan de manière à mesurer l’atteinte des objectifs, au niveau du sous article puis de l’article. Concrètement, les chargés de mission référents pour les articles, ont émis un code couleur pour chaque « mesure » identifiée dans la charte. La codification était la suivante pour chaque « mesure » (code renseigné fin 2010) : noir pour « non réalisable », rouge pour « pas réalisé », orange pour « réalisable d’ici 2014/actions ponctuelles », vert clair pour « engagé » et vert foncé « globalement réalisé ». Ensuite, il y a une agrégation automatique (moyenne arithmétique) par sous article, aboutissant à l’affectation d’un code couleur. Au niveau de l’article, on revient à une notation manuelle par le chargé de mission référent, discutée en interne. La codification par sous article et article est : rouge pour « pas du tout atteint », orange pour « que très partiellement atteint », vert clair pour « atteint en partie » et vert foncé pour « globalement atteint ».

Commentaires sur les résultats de l’outil bilan par objectif

Les graphes suivants présentent les résultats de l’outil bilan par thème, en proportion dans les catégories de la codification, en rappelant néanmoins les valeurs absolues du nombre d’articles et de sous articles concernés. En effet, il existe dans la charte, une grande variabilité selon les thèmes, entre 1 article et 6 sous articles pour le thème Développement économique et 6 articles et 21 sous articles pour le thème Paysage et architecture.



Concernant l'atteinte des objectifs par thème à l'échelle de l'article, on distingue globalement quatre catégories de thèmes :

- les thèmes où l'atteinte des objectifs est bonne dès fin 2010 (vert foncé dominant) : Information et sensibilisation ;
- les thèmes où l'atteinte des objectifs est assez bonne fin 2010 (vert dominant) : Biodiversité et patrimoine naturel, Patrimoine historique et culturel, Suivi et expérimentation, Urbanisme, Environnement et ressources naturelles, Tourisme ;
- les thèmes où l'atteinte des objectifs est mitigée fin 2010 (orange pour moitié) : Agriculture et forêt ;
- les thèmes où l'atteinte des objectifs est faible fin 2010 (orange dominant) : Développement économique, Paysage.

Si on regarde plus précisément l'atteinte de objectifs par thème à l'échelle du sous article, on distingue un certain nombre de nuances qui sont lissées à l'échelle de l'article. Elles concernent notamment les codifications « extrêmes » vert foncé et rouge, qui apparaissent plus fréquemment, en particulier le rouge qui était absent de la codification pour les articles. On distingue à nouveau plusieurs catégories de thèmes, mais légèrement modifiées par rapport à la classification par article ci-dessus :

- les thèmes où l'atteinte des objectifs est bonne à assez bonne fin 2010 (vert dominant) : Information et sensibilisation, Biodiversité et patrimoine naturel, Urbanisme ;
- les thèmes où l'atteinte des objectifs est mitigée fin 2010 (orange + rouge pour moitié) : Développement économique, Suivi et expérimentation ;
- les thèmes où l'atteinte des objectifs est faible fin 2010 (orange + rouge dominant) : Agriculture et forêt, Environnement et ressources naturelles, Paysage, Patrimoine historique et culturel, Tourisme.

Ainsi, sur un certain nombre de thèmes, la codification par sous article aboutit à un jugement plus « sévère » que la codification par article, qui rappelons-le a été effectuée par les chargés de mission, traduisant ainsi des pondérations différentes entre les sous articles. Cela souligne que l'intérêt d'un tel outil « bilan par objectif » réside surtout dans les débats qu'il est susceptible de susciter plus que dans la « vérité scientifique » du jugement qu'il peut porter.

Enfin, il est intéressant de croiser les résultats de l'outil évaluatif interne avec ceux de l'analyse de la mise en œuvre, en reprenant comme critères les moyens financiers, les moyens humains et la qualité du partenariat, autant de facteurs explicatifs potentiels des résultats.

Thème	Résultats de l'outil interne	Moyens financiers et humains	Qualité du partenariat
Agriculture et forêt	Mitigée à faible	Moyens humains limitant et financiers suffisants	Partenariat globalement moins efficace (1)
Biodiversité, patrimoine naturel	Assez bonne	Moyens humains limitant et financiers suffisants	Partenariat globalement efficace
Développement économique	Mitigée à faible	Moyens humains limitant et financiers suffisants	Fonctionnement partenarial « inégal »
Environnement, ressources naturelles	Mitigée	Moyens humains insuffisants et financiers suffisants	Partenariat globalement efficace (2)
Information et sensibilisation	Bonne	Moyens humains et financiers suffisants	Partenariat globalement efficace
Patrimoine historique et culturel	Mitigée	Moyens humains et financiers suffisants	Fonctionnement partenarial « inégal »
Paysage	Faible	Moyens humains insuffisants et financiers limitant	Partenariat globalement efficace
Suivi et expérimentation	Assez bonne à mitigée	Moyens humains limitant et financiers suffisants	Partenariat globalement efficace
Tourisme	Mitigée	Moyens humains et financiers suffisants	Fonctionnement partenarial « inégal »
Urbanisme	Assez bonne	Moyens humains insuffisants et financiers suffisants	Partenariat globalement efficace

(1) sauf intégration paysagère des bâtiments agricoles), (2) sauf eau et déplacements.

Le tableau montre **pour trois thèmes une grande cohérence** entre le jugement issu de l'outil interne et les facteurs susceptibles d'expliquer ce jugement : Agriculture et forêt, Développement économique, Information et sensibilisation. Lorsque la **cohérence est moindre** (les autres thèmes), un seul facteur explicatif est en cause, jamais les deux. Il n'y a donc pas de jugement complètement décalé dans le cadre de l'outil interne.

Analyse des résultats croisée avec les perceptions externe

Pour compléter l'analyse des résultats comparés par thème, il convient également de croiser le jugement issu de l'outil interne et des éléments plus qualitatifs de perception externe sur l'atteinte des objectifs (entretiens avec les partenaires) ainsi que sur la prise en compte des objectifs de la charte par les partenaires (entretiens avec l'équipe du Parc et les partenaires).

Le tableau suivant synthétise ces éléments :

Thème	Résultats de l'outil interne	Perception externe (1)	Perception prise en compte des objectifs (2)
Agriculture et forêt	Mitigée à faible	Assez faible	Assez faible
Biodiversité, patrimoine naturel	Assez bonne	Mitigée	Mitigée
Développement économique	Mitigée à faible	Assez faible	Mitigée
Environnement, ressources naturelles	Mitigée	Assez faible	Mitigée
Information et sensibilisation	Bonne	Assez faible	Bonne
Patrimoine historique et culturel	Mitigée	Bonne	Assez faible
Paysage	Faible	Assez bonne	Mitigée
Suivi et expérimentation	Assez bonne à mitigée	Assez bonne	Mitigée
Tourisme	Mitigée	Assez faible	Mitigée
Urbanisme	Assez bonne	Mitigée	Mitigée

N.B. : (1) la colonne perception externe synthétise les éléments issus des entretiens avec les partenaires (synthèse des perceptions à connotation positive ou négative) et (2) la colonne perception de la prise en compte des objectifs par les partenaires synthétise les éléments issus des entretiens avec l'équipe du Parc et avec les partenaires (synthèse des perceptions à connotation positive ou négative). Ces synthèses ont été réalisées sur la base des chapitres « perception externe » et « perception de la prise en compte des objectifs par les partenaires » des fiches évaluatives présentées dans la sixième partie de ce rapport.

Lorsqu'on croise les différents matériaux disponibles pour faire cette analyse comparée entre les thèmes, et notamment les perceptions internes (quantitatives et qualitatives) et externes, on identifie :

- une **grande cohérence du croisement** pour les thèmes Agriculture et forêt, Développement économique, Environnement et ressources naturelles, Suivi et expérimentation, Tourisme ;
- une **moindre concordance du croisement** sur les thèmes Biodiversité et patrimoine naturel, Information et sensibilisation, Patrimoine historique et culturel, Paysage, Urbanisme, due à un décalage entre les perceptions internes et externes, mais pas pour les mêmes raisons :
 - *Biodiversité et patrimoine naturel* : sur ce thème, le décalage s'explique par le fait que les perceptions internes et externes ne jugent pas complètement la même chose. La perception interne reste plus directement focalisée sur l'atteinte des objectifs de préservation, alors que la perception externe intègre plus largement un jugement sur la manière de faire (Parc contraignant, recours au contentieux, etc.) ce qui nourrit un certain nombre de perceptions plus mitigées.
 - *Information et sensibilisation* : la perception interne au travers l'outil estime l'atteinte des objectifs de manière très connectée à la mise en œuvre des actions ; le degré de réalisation des actions étant fort sur ce thème, le degré d'atteinte des objectifs l'est donc également. La perception interne avait cependant souligné, au delà de l'outil, la difficulté de mesurer l'impact de la communication. De son côté, la perception externe apparaît très influencée d'une part par son ressenti de l'impact de l'action du Parc et d'autre part par la notion plus globale d'identité du territoire, dont on a vu dans le diagnostic qu'elle était à multiples facettes. Enfin, sur la prise en compte par les partenaires, on revient sur une cohérence forte car on est à nouveau sur des éléments plus tangibles.
 - *Patrimoine historique et culturel* : cette fois, c'est la perception interne qui est plus « sévère » que la perception externe. La perception interne tient compte de la difficulté qu'il y a eu sur ce thème à travailler avec les gestionnaires et propriétaires des sites privés, ce qui a amoindri l'atteinte de certains objectifs. Ces éléments sont moins perçus par les acteurs externes qui se concentrent assez largement sur le « visible » et donc sur la réhabilitation, avec une perception favorable qui impacte largement leur ressenti.
 - *Paysage* : la perception interne d'une faible atteinte des objectifs est liée à la fois à « l'échec » de la politique des plans de paysage, qui était le fer de lance de ce thème, et à la multiplicité des sous articles de ce thème, qui ne sont pas d'ailleurs tous du même « niveau d'ambition » mais qui contribuent largement, vu leur nombre à nourrir la codification orange. La perception externe, un peu comme pour le thème Patrimoine historique et culturel, s'est concentrée sur le « visible » (valorisation des villages et du bâti), sur la manière de faire (conseil) ou encore sur le caractère innovant (étude cabanisation), pour aboutir à un jugement finalement assez favorable sur ce thème.
 - *Urbanisme* : on retrouve ici un peu les mêmes explications que sur le thème Biodiversité et patrimoine naturel, à savoir qu'on ne juge pas complètement la même chose. La perception interne reste plus directement focalisée sur l'atteinte des objectifs de maîtrise de l'évolution du territoire, notamment quantitatifs à la fois « repère » (taux d'accroissement de la population) et opérationnels (études urbaines, accompagnement des documents d'urbanisme), alors que la perception externe intègre plus largement un jugement sur la manière de faire (méthode sur les études urbaines, etc.) et une interrogation sur les effets produits ce qui nourrit un certain nombre de perceptions plus mitigées.

En conclusion de cette analyse comparée, on retiendra que le classement interne est probablement assez révélateur d'une hiérarchie d'atteinte des objectifs entre les thèmes, même si la filiation de codification des sous articles vers les articles mériterait d'être renforcée. On retiendra également que la perception externe des effets peut venir modifier cette approche technique, car elle est également influencée par un certain nombre d'autres éléments, comme le **ressenti de la posture du Parc, les attentes propres du partenaire, la gouvernance, la qualité des partenariats**, etc.

5. Analyse des effets

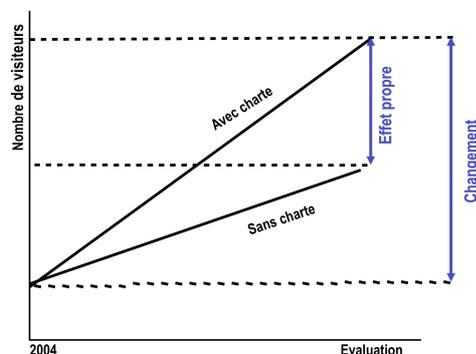
Dans le domaine de l'évaluation de l'action publique, l'analyse des effets et en particulier l'estimation de la part de ces derniers que l'on peut attribuer de façon certaine à la politique évaluée (effet « propre ») est toujours un exercice difficile, pour deux raisons principales : (1) on dispose rarement de la situation comparative « avec » et « sans » l'action publique et (2) l'action publique intervient sur des objets (publics cibles, territoires) soumis à de multiples autres influences. Il est donc toujours compliqué d'isoler spécifiquement l'effet de la politique concernée (puisque l'on ne « l'observe » jamais réellement) et d'identifier complètement les liens de causalité entre l'action publique menée et les évolutions observées sur les publics cibles et/ou les territoires visés.

Ceci est particulièrement vrai dans le domaine de l'action publique territoriale qui nous occupe ici pour les raisons suivantes :

- les déterminants de l'évolution d'un territoire sont extrêmement nombreux, donc isoler l'un d'entre eux (ici, l'action publique portée par les partenaires de la charte) est particulièrement difficile ;
- les financements transitant par le PNR ne représentent qu'une partie des fonds injectés par les partenaires institutionnels, sur le périmètre du Parc, concernant les actions thématiques menées ;
- les impacts attendus sur l'évolution du territoire sont généralement longs à se manifester pour ce type d'action publique (environnement, etc.), ce qui laisse le temps à de nombreux autres facteurs internes ou externes au territoire d'exercer également une influence.

Compte tenu de ces difficultés, la méthode utilisée pour apprécier l'effet propre consiste à rapprocher d'une part les réalisations et les résultats, que l'on peut attribuer à la politique (que l'on vient de détailler plus haut) et d'autre part les changements observés sur le territoire (soit l'autre rapport¹³ des études préalables, consacré aux évolutions du territoire sur la dernière décennie) qui intègrent à la fois l'effet propre de la charte et les autres influences. Ce rapprochement ne permet évidemment que de fournir une appréciation qualitative de l'effet propre de la charte du PNR sur l'évolution du territoire, une démonstration quantifiée étant rigoureusement impossible à établir. Là encore, l'exercice n'en reste pas moins particulièrement utile dans une démarche de réflexion sur l'avenir du PNR.

Le schéma ci-dessous illustre cette manière de procéder dans le cadre d'un exemple concernant l'action sectorielle du Parc dans le domaine du tourisme :



¹³ « Diagnostic d'évolution du territoire », décembre 2011.

Concernant les dynamiques démographiques et le développement urbain

Le Parc a eu un **positionnement prioritaire sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire**, en cohérence avec le contexte dans lequel il s'inscrit. Il s'agit effectivement de l'un des territoires de parc les plus densément peuplés de France, dans l'aire d'influence de la région parisienne et notamment de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Les signataires de la charte ont ainsi affiché la maîtrise de l'évolution du territoire comme enjeu majeur, ainsi qu'un taux repère d'accroissement maximum de la population (0,55% par an en moyenne sur l'ensemble du territoire) comme affirmation de leur volonté de mener une politique de maîtrise de l'urbanisation. Ils se sont également dotés de moyens financiers importants, puisque l'urbanisme est le thème le mieux doté de la charte (2,2 millions d'euros sur 7 ans). Ils n'ont pas forcément écarté dans la posture quotidienne d'avoir recours le cas échéant au contentieux lorsque le document d'urbanisme s'avérait par exemple incompatible avec les corridors identifiés dans le cadre de son action sur le patrimoine naturel.

Le Parc a investi **les leviers d'action** suivants : il a mis en œuvre son action grâce aux études urbaines (deux tiers des communes couvertes fin 2010 et l'ensemble a priori à échéance 2014), il a suivi les documents d'urbanisme élaborés ou révisés sur son territoire (24 PLU et 3 SCOT) et il a émis des avis notamment sur ces documents. En revanche, il n'a pas ou peu œuvré sur les thèmes du logement et du foncier.

La **présomption d'effets** de la politique urbaine du Parc sur la maîtrise de la consommation d'espaces **semble forte** puisque, sur la période, le taux d'accroissement repère paraît tenu et qu'on n'observe pas d'artificialisation majeure des sols. En outre, l'action du Parc a été assez largement soutenue et accompagnée par les services de l'Etat. En revanche, cette posture du Parc, à la fois pédagogique par l'outil, mais ferme dans les avis, peut expliquer une certaine ambivalence dans la perception des effets par les partenaires du territoire, et notamment les critiques de certains sur un frein trop important au développement ou encore une gestion par le contentieux pouvant nuire à l'image du Parc.

Concernant les dynamiques paysagères, architecturales et culturelles

Le **positionnement du Parc** sur les patrimoines paysagers, architecturaux, historiques et culturels était **également fort**, puisqu'ensemble ces thèmes constituent le second poste des moyens financiers du Parc (2 millions d'euros sur 7 ans), à peu près à parité entre paysage/architecture et histoire/culture. La justification est à nouveau contextuelle, puisque le territoire du Parc est au tiers composé de grands massifs forestiers et qu'il est chargé d'histoire (terre d'élection des premiers rois de France). Dans l'esprit des signataires de la charte, l'enjeu majeur de maîtrise de l'évolution du territoire renvoie également à la préservation de la qualité des paysages naturels et bâtis.

En termes de **leviers d'action**, le thème du paysage a, comme l'urbanisme, bénéficié d'un outil spécifique de mise en œuvre de la politique paysagère de la charte, à savoir les plans de paysage ; il était ainsi prévu la réalisation de 8 plans de paysage, un par unité paysagère. Il était également prévu l'inventaire exhaustif du patrimoine historique et culturel.

Les effets escomptés étaient, concernant le paysage, la préservation de leur qualité et, concernant le patrimoine historique et culturel, sa connaissance, sa réhabilitation et sa valorisation. En ce qui concerne le **paysage**, les **effets escomptés semblent avoir été partiellement limités** par plusieurs facteurs : (1) l'outil promu n'a pas fonctionné à hauteur des espérances (3 plans de paysage couvrant cependant 40% du territoire), (2) des réalisations encore peu avancées (ex. mise en œuvre des programmes d'action issus des plans de paysage), d'où encore peu d'effets visibles pour attester de l'atteinte de l'objectif. Le **patrimoine historique et culturel bénéficie d'une présomption d'effets plus favorable** dans la mesure où (1) l'inventaire, qui était un objectif quantifié, a largement progressé, et (2) il a, à son actif, 63 réhabilitations sur 38 communes, ce qui constitue à la fois un bilan « visible » et une concrétisation des services rendus par le Parc.

Concernant les dynamiques du patrimoine naturel et des ressources naturelles

Le **positionnement du Parc** sur ces dynamiques renvoie à trois angles d'approche : (1) les corridors écologiques, (2) la biodiversité remarquable et plus banale, et (3) les autres ressources naturelles. Les thèmes patrimoine et ressources naturelles constituent ensemble la troisième priorité en termes de moyens financiers alloués (1,6 millions d'euros sur 7 ans), à parité avec les regroupements des deux chapitres suivants (dynamiques économiques/dynamiques identitaires). Cependant, ces aspects cœur des missions d'un Parc ont un positionnement différencié selon l'angle abordé. Les **corridors écologiques** constituent l'**objectif prioritaire** en terme de préservation et de gestion du patrimoine naturel ; ce positionnement stratégique prioritaire est le résultat d'une synergie entre la demande majeure du CNPN à l'époque et la réponse du territoire à l'enjeu majeur de maîtrise de l'évolution du territoire, sur son pendant patrimoine naturel. Au delà des corridors écologiques, l'**ambition sur la biodiversité semble plus** « diffuse » spatialement (localisation) et dans la manière de faire (connaissance, gestion par type de milieu – forêt, lande, etc.). Enfin, sur les ressources naturelles, l'ambition couvre tous les champs (eau, carrières, déchets, air, énergies, risques majeurs), sans hiérarchisation d'ambition a priori.

En terme de résultats voire d'impacts, les corridors existants au moment de la création du Parc semblent avoir été maintenus, notamment grâce aux nombreux avis du Parc et à quelques cas gérés par contentieux. Concernant l'évolution de la biodiversité, les connaissances et le suivi actuels ainsi que la durée actuelle d'application de la charte (seulement 6 ans) ne permettent pas encore de mesurer l'impact du Parc sur les espèces et les milieux. Ainsi, la **présomption d'effets** apparaît **forte** sur la biodiversité et la fonctionnalité des espaces concernés par les **corridors écologiques**, puisque ces derniers ont été maintenus. En revanche, on ne peut pas se prononcer sur les effets de la charte sur la préservation de la biodiversité en dehors des corridors.

Pour les autres ressources naturelles, les résultats semblent contrastés d'une thématique à l'autre : positifs pour la gestion des déchets et des ressources minérales mais faibles voire nuls pour la gestion de l'eau ou des déplacements.

En termes d'analyse des effets, on retiendra donc **trois points majeurs et/ou explicatifs** : (1) l'analyse de l'évolution du patrimoine naturel est difficile à appréhender pour deux raisons - non pertinence de la période de recul¹⁴ et défaut d'indicateurs clés sur des espaces/espèces clés/témoins -, (2) une gouvernance des zones à fort enjeu patrimonial qui semble avoir progressé de manière mitigée (synergie sur les landes, mitigée sur les corridors avec parfois des contentieux, mitigée sur les espaces forestiers), (3) des effets en matière de gestion des ressources naturelles (hors biodiversité) directement corrélés à l'investissement ou non des thématiques en termes de moyens humains.

Concernant les dynamiques économiques

Il convient de noter un **positionnement différencié du Parc selon les domaines d'activités économiques**, qui révèle des effets ou présomptions d'effets également variables. Les trois thèmes de ce chapitre (agriculture/forêt/cheval, tourisme et développement économique) constituent ensemble la troisième priorité en termes de moyens financiers alloués (1,6 millions d'euros sur 7 ans), à parité avec les regroupements des chapitres précédent et suivant (dynamiques patrimoniales/dynamiques identitaires).

Concernant l'agriculture, la forêt et le cheval, il convient de souligner un positionnement assez large sur la palette des leviers d'action imaginables au départ (gestion des espaces, valorisation des activités, communication, expérimentation). Globalement, le Parc semble avoir eu des difficultés à tisser des partenariats efficaces avec les socioprofessionnels, et donc à influencer les politiques et les actions de ces acteurs pour la prise en compte des objectifs de la charte. Les **présomptions d'effets** s'en ressentent et apparaissent globalement **assez**

¹⁴ Les effets sur le patrimoine naturel se mesurent rarement à l'aune d'une décennie.

faibles concernant la prise en compte de l'environnement dans ces activités économiques : effet positif sur l'insertion paysagère des bâtiments mais pas d'influence sur les pratiques agricoles, peu d'influence sur les activités hippiques, influence insuffisante sur la gestion forestière.

Concernant le tourisme, le Parc a aussi adopté un positionnement assez large en terme de manière de faire (gestion de l'accueil, gestion de la fréquentation, valorisation de l'activité, organisation de l'activité en partenariat, communication), quoique restreint d'un point de vue thématique (patrimoine naturel et culturel). Le tourisme demeurant un thème où de nombreux acteurs interviennent, il existe de fait de forts enjeux d'articulation ; les partenariats sont ainsi nombreux mais inégaux en qualité, et certains acteurs restent difficiles à mobiliser. Les **présomptions d'effets** s'en ressentent donc et apparaissent globalement **mitigées**. D'un côté, le Parc a participé à l'organisation stratégique du tourisme ainsi qu'à la gestion de la fréquentation des espaces naturels, remplissant ainsi son objectif d'équilibre entre développement et protection de l'environnement. En revanche, la mobilisation de tous les acteurs n'est pas encore effective et les effets de l'action du Parc sur la valorisation touristique thématique ne sont pas perceptibles à ce jour. D'ailleurs, les retombées de l'action du Parc seraient d'autant plus difficiles à évaluer qu'il n'y a pas d'observatoire touristique formaté à cette échelle territoriale, ni intégrant des éléments de la fréquentation des espaces naturels (qui seraient particulièrement intéressants ici mais rarement mis en œuvre, aussi pour des raisons de faisabilité).

Le positionnement du Parc sur le **développement économique** est à nouveau grandement justifié par le contexte : sous influence parisienne au Sud (pendulaire et de pression foncière économique), le Parc a souhaité, dans sa logique de maîtrise de l'évolution du territoire, se prémunir d'un développement économique « trop agressif » (ex. multiplication de plates formes logistiques, etc.). Hormis cet enjeu en « négatif », il n'y avait pas véritablement d'enjeu identifié en propre. Ainsi, outre les avis sur les documents d'urbanisme (zones d'activités) donnés par ailleurs, le Parc s'est investi sur la sensibilisation à la prise en compte de l'environnement par les acteurs économiques et le soutien d'activités plus rurales (artisanat et commerce). Dans la mise en œuvre, il s'est trouvé confronté à une structuration intercommunale encore balbutiante sur ce thème, ce qui l'a amené à endosser une posture plus ambitieuse, notamment à travers le pilotage d'une étude FISAC sur l'ensemble du périmètre. Des partenariats ont été tissés à la fois avec les EPCI et les acteurs professionnels économiques, avec une certaine variabilité pour les premiers et peu de formalisation avec les seconds. Les **présomptions d'effets** apparaissent **mitigées** : (1) la prise en compte de l'environnement par les acteurs économiques est difficile à mesurer mais semble diffuse et (2) les emplois sont en progression sur le territoire du Parc, en particulier sur le tertiaire et sur le commerce, mais quid de l'effet propre du Parc ?

Concernant les dynamiques identitaires

Le Parc a eu un **positionnement assez fort sur l'information, la communication et la sensibilisation**. Des moyens financiers importants ont été alloués à cet ensemble (1,6 millions d'euros sur 7 ans), en troisième place ex æquo avec les regroupements des deux chapitres précédents. Il existe probablement deux justifications contextuelles majeures à ce choix stratégique : (1) la mise en œuvre du premier projet de territoire sur cet espace justifie grandement de travailler à son identification et (2) le fait qu'il s'agisse d'un territoire aux multiples facettes, où l'identité est une question semble-t-il plus complexe que pour d'autres parcs comme par exemple, le Vexin, le Vercors ou encore la Brière, qui bénéficient d'emblée d'une image forte associée au territoire, liée à héritage et/ou une unité historique, géographique, naturelle, culturelle ou encore sociologique.

Dans son action, le Parc a investi **les leviers d'action** suivants : l'information des partenaires, collectivités et habitants via des outils de signalétique et de communication (panneaux communaux, journal du Parc, site internet, etc.) et la sensibilisation des publics via un partenariat privilégié avec l'Education nationale et des outils de l'éducation au territoire.

Les réalisations des actions sont éloquentes (ex. 70 000 foyers couverts par le Journal du Parc, 4 400 enfants accueillis sur 39 communes, 5 550 personnes ayant participé à une sortie

ou à un atelier du Parc) et ont permis de remplir les objectifs opérationnels de la charte. Les **effets** en terme d'information et de sensibilisation de la population et des publics cibles sont en revanche **plus difficiles à mesurer** (surtout sans travail spécifique type enquête de perception). On peut cependant souligner certains indicateurs favorables, comme la progression du nombre de visiteurs sur le site internet, l'augmentation des sollicitations concernant l'éducation à l'environnement et le fait que deux tiers des communes y aient eu recours. Mais, comme rappelé plus haut, sur un territoire identitaire complexe, l'effort reste à conforter, sachant en outre que le périmètre risque de s'étendre encore (27 nouvelles communes dans le périmètre d'étude).

6. Conclusion

Au terme de cette évaluation, on formulera une conclusion en trois points : (1) un retour, tout d'abord, sur la robustesse du jugement évaluatif que l'on peut porter, (2) une appréciation de la dynamique du Parc au sein du jeu d'acteurs local et (3) un jugement au regard des critères de qualité d'une politique publique classiquement utilisés en évaluation : efficacité, efficience, cohérence et pertinence.

Concernant le premier point, il convient de rappeler que l'évaluation de la mise en œuvre d'une charte de PNR est un exercice méthodologiquement difficile, surtout quand il est mené plusieurs années avant son terme. Dans le cas présent, plusieurs facteurs contribuant à renforcer la robustesse des conclusions qui en sont issues sont néanmoins à souligner : existence d'un dispositif de suivi et d'évaluation au sein du Parc — même s'il est largement perfectible — ayant fourni un certain nombre d'indicateurs, recueil de la perception de plus d'une centaine d'acteurs au total (élus, équipe technique, partenaires), croisement systématique entre ces différentes sources d'information. Certaines limites, comme l'absence d'enquête auprès de l'ensemble des communes ou des habitants du territoire, doivent également être mentionnées.

Venons-en ensuite à l'appréciation de la dynamique du Parc au sein du jeu d'acteurs local. La charte ici évaluée étant la première, le Parc a logiquement dû « trouver sa place » au sein du territoire. Il l'a principalement fait à travers trois positionnements stratégiques :

- celui « d'expert », construit à partir d'une équipe technique resserrée mais à fort niveau de compétences et un investissement important dans la production de connaissances (études, inventaires,...) ;
- celui d'animateur et/ou de coordonnateur, en choisissant de s'appuyer fortement sur les acteurs existants plutôt que développer systématiquement sa propre maîtrise d'ouvrage ;
- celui d'émetteur d'avis sur les différents projets et documents de planification concernant le territoire.

Ces positionnements ont indéniablement permis au Parc d'asseoir son existence, avec d'autant plus de facilité que la structuration intercommunale du territoire reste encore inaboutie au cours de la période évaluée. Ils ne sont pas non plus exempts de certains risques, auxquels le Parc n'a pas échappé : celui de peiner à exercer une influence lorsque les partenariats sont plus difficiles à tisser, celui d'apparaître comme un « censeur » lorsque les avis qu'il émet sont négatifs.

Concernant enfin le jugement que l'on peut porter au regard des critères de qualité — ou de performance — d'une politique publique classiquement utilisés en évaluation, on peut souligner les points suivants :

- en matière **d'efficacité**, c'est-à-dire d'atteinte des objectifs mentionnés dans la charte, le Parc peut se prévaloir de certaines réussites dans des domaines clés (maintien des corridors écologiques et du niveau d'artificialisation, accompagnement des réflexions urbaines, sensibilisation à l'environnement et au développement durable), mais présente aussi des résultats plus mitigés (développement économique, tourisme, valorisation des ressources locales) voire quasi inexistantes dans d'autres domaines (gestion de l'eau, logement, foncier) ;
- en matière **d'efficience**, c'est-à-dire de rapport entre l'atteinte des objectifs et les moyens mobilisés, il faut souligner que les résultats ci-dessus ont été atteints avec un budget de fonctionnement parmi les plus faibles au sein des PNR français, mais aussi avec le choix de s'appuyer fortement sur les acteurs existants. En corollaire, les résultats non atteints sur certains thèmes s'expliquent souvent par l'absence de

moyens engagés au niveau de l'équipe technique ou des partenariats moins efficaces ;

- en matière de **cohérence interne**, le positionnement stratégique adopté par le Parc (expertise, coordonnateur, émetteur d'avis) comme ses résultats apparaissent fortement cohérents avec ses choix en termes de moyens humains et financiers ;
- en matière de **cohérence externe**, le Parc a développé des partenariats de qualité inégale, qui se traduisent par une influence plus ou moins forte sur la mise en cohérence des pratiques des acteurs avec les objectifs de la charte ;
- en matière de **pertinence** enfin, si certains enjeux clés pour le développement durable du territoire ont été pris en compte de façon prioritaire dans l'action du Parc (corridors écologiques, qualité urbaine et paysagère, entretien du patrimoine bâti notamment), d'autres l'ont été insuffisamment au cours de cette première charte (gestion de la ressource en eau, valorisation économique des ressources locales, tourisme durable, mixité sociale).

7. Fiches évaluatives thématiques

Biodiversité, patrimoine naturel	34
Environnement, Ressources naturelles	40
Patrimoine historique et culturel	46
Paysage - architecture	51
Urbanisme	57
Agriculture – Forêt – Cheval	62
Développement économique	68
Tourisme	73
Information et sensibilisation	79
Suivi, expérimentation	84

BIODIVERSITE, PATRIMOINE NATUREL

Référentiel

QUESTIONS EVALUATIVES

- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis de maintenir la fonctionnalité des corridors ?
- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis de préserver la biodiversité du territoire, dans ses éléments remarquables comme dans la « nature ordinaire » ?

RAPPEL DES OBJECTIFS INSCRITS DANS LA CHARTE

2 ARTICLES :

- Garantir l'intégrité et la continuité des espaces naturels (art. 1)
- Préserver, restaurer et gérer les milieux naturels d'intérêt écologique et promouvoir une gestion adaptée et équilibrée de la faune (art. 7)

LOGIQUES D'ACTION

- **Leviers d'actions** : connaissance/suivi (inventaires), inscription au PRC, engagement des communes et des EPCI (documents d'urbanisme), sensibilisation, concertation, accompagnement technique et financier (gestion sites écologiques, N2000), partenariats (Conservatoires, asso, ONCFS, fédé pêche...), leviers de gestion (ex. MAE) et de préservation (ex. contrat de gestion écologique), ouverture des sites au public, participation schémas (schéma de fréquentation du territoire, plan de gestion piscicole).
- **Posture du Parc** : accompagnement, MO (connaissance/suivi, opération batraciens), force de proposition, partenariats.

OBJECTIFS QUANTIFIES : AUCUN

Moyens de mise en œuvre

POSTURE DU PARC :

- Posture effective conforme à la Charte.

MOYENS HUMAINS :

- Un chargé de mission environnement à mi-temps sur patrimoine naturel dès 2004.
- Un chargé de mission Patrimoine naturel à plein temps depuis juillet 2005.
- Un chargé de mission Natura 2000 de mars 2008 à décembre 2010.

MOYENS FINANCIERS

Contrat de Parc	CP + autres financements mobilisés par SM (ADEME, AESN...)	Coût global actions
731 734 €	1 206 865 €	1 293 744 €

ANALYSE QUALITATIVE

- Les moyens humains sont jugés limitants pour assurer l'animation des partenaires au sujet des corridors et des milieux aquatiques. Un financement externe a permis le recrutement d'un chargé de mission Natura 2000 pour renforcer ces moyens.
- Les moyens financiers sont jugés suffisants.
- Concernant les corridors, la posture du Parc semble plus « en réaction à » ou en réponse à de nombreuses sollicitations que « force de proposition ».

Eléments sur les réalisations

ACTIONS PHARES

- Etudes et avis sur les corridors écologiques (enjeu majeur et innovant)
- Réseau landes (multiplicité acteurs)
- Plans de gestion (nombreux et Parc sollicité)
- Natura 2000 (Parc opérateur)
- Opération Amphibiens (nombreuses associations mobilisées)

CHIFFRES CLES

- 3 études corridors réalisées concernant 22 communes
- 137 conseils ou accompagnements aux collectivités (dont 34 communes) et particuliers
- 10 dossiers PLU suivis pour prise en compte des corridors (sur 13 communes concernées)
- 20 plans de gestion – expertises réalisés concernant 39 communes
- 195 stations écologiques inventoriées
- 6,7 ha d'espaces naturels restaurés

TYPLOGIE DES ACTIONS

	Connaissance/ inventaire	Production doc./outils techniques	Conseils/ accompagne- ment	Travaux/ équipement	Communi- cation	Formations/ sensibilisation	Partenariat/ Mise en réseau	Etudes/ Expertises/ Plans gestion	Avis
Nb d'actions	3		137	13			3	24	
% temps CM	4		9	12		2	2	71	
Financement Parc €	91 202			380 968				587 695	

Total Patrimoine naturel (Contrat Parc + autres financements mobilisés par SM) : 1 206 865 €
(dont 147 000 € de frais de fonctionnement Natura 2000)

ELEMENTS DE REALISATIONS OU DE PROJETS EN COURS CONNUS DES AUTRES ACTEURS, SUR LE TERRITOIRE DU PARC

- Stratégie patrimoine naturel du Conseil régional Picardie
- Politique Espaces Naturels Sensibles des Départements
- Actions du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (Assistance technique « eau » auprès Syndicats de rivière, Gestion de sites, Accompagnement action MAET)
- Actions du Conservatoire botanique national de Bailleul (Plan de conservation flore – Millepertuis des marais, Filipendule vulgaire-, « gestion » espèces invasives...)
- Mise en œuvre plan d'action « chiroptères » par Picardie Nature, CENP, ONF
- Réserve de l'Ois'eau par Entente Oise-Aisne
- Propriété Fondation faune sauvage gérée par fédération des chasseurs de l'Oise
- Elaboration des plans d'action « chiroptères » et « Odonates » en Ile de France
- Inventaire/plan d'action « Mollusques » en Picardie et Ile de France

Gouvernance

CADRES DE TRAVAIL :

- Une commission mixte Patrimoine naturel et réseaux écologiques qui se réunit 3 fois par an en moyenne.

PARTENARIATS MIS EN ŒUVRE :

Partenariats formalisés	Relations non formalisées	Relations ponctuelles	Pas ou peu de relations
Conventions cadres (CENP, CBNBI, CBNBP, ONF, CRPF, Picardie Nature)	Communes Propriétaires sites Institut de France SITA Fédération des chasseurs 60	ONCFS Chambre régional d'Agriculture	
Conventions de gestion (Golf Mortefontaine, Parc Astérix, Mer de sable, Sanef, Pierre l'Hermitte, Cavité souterraine Orry (2 propriétaires), Prairies Thève (3 exploitants)), CERAM	AGGGVO LPO Oise, CORIF, DREAL/DRIEE CG 60 et 95 Associations locales (amphibiens)		
Convention Natura 2000			

ANALYSE QUALITATIVE

- Nombreuses sollicitations, travail en fonction des opportunités plus que des besoins, guidé par la demande plus que par une stratégie « *On fait ce qui est faisable* », peut poser des problèmes de posture « *opposition plus que proposition* ».
- Les élus semblent s'exprimer peu dans les commissions lors des discussions techniques.
- Le Parc a signé de nombreuses conventions (notamment prestations) et délivre de nombreux avis.
- La notion de corridors semble appropriée par les partenaires. L'Etat commence à être relai. La prise en compte de l'écologie est globalement initiée, certains partenaires sont plus particulièrement impliqués (réseau Landes conservatoires, ONF, CRPF et des propriétaires). Le patrimoine naturel pourrait cependant être mieux pris en compte par les différents acteurs.

Eléments sur les résultats

PERCEPTION INTERNE AU SM DU PARC :

- Atteinte des objectifs sur le thème :

	Globalement atteint	Atteint en partie	Que très partiellement	Pas du tout atteint
Articles		2		
Sous-articles		5	1	

- Précisions sur le tableau :

1 - Garantir l'intégrité et la continuité des espaces naturels	
1.1 - Préserver les espaces naturels dans leur intégrité	
1.2 - Préserver, reconquérir et gérer les continuités écologiques majeures : corridors écologiques et liaisons biologiques	
7 - Préserver, restaurer et gérer les milieux naturels d'intérêt écologique et promouvoir une gestion adaptée et équilibrée de la faune	
7.1- Améliorer la connaissance et assurer le suivi scientifique du patrimoine naturel	
7.2 - Mettre en place un programme de préservation et de gestion des sites les plus remarquables	
7.3 - Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales, favoriser la biodiversité	
7.4 - Contribuer à une gestion adaptée et équilibrée de la faune, en particulier de la "grande faune"	

- De nombreuses actions sont menées concernant le suivi, les plans de gestion des sites remarquables ainsi que la lutte contre la disparition des espèces. Les objectifs liés à la grande faune ont été moins bien traités, notamment car ils dépendent majoritairement de l'action des partenaires (ONF, fédération des chasseurs).
- Le Parc a mené des actions importantes en matière de corridors écologiques, reconnues au niveau national, mais sont-elles suffisantes pour maintenir la fonctionnalité des corridors ? Il n'y a pas de dispositif de suivi scientifique à ce jour, pas de référence prévisionnelle pour le suivi des corridors.
- Des actions ont été engagées ou sont en cours avec les gestionnaires des espaces agricoles et forestiers, mais les problématiques de biodiversité sont parfois peu compatibles avec des impératifs économiques.
- Un travail a été engagé avec certains gestionnaires d'équipement et collectivités, mais il n'y a pas eu d'action avec les gestionnaires des infrastructures routières et ferroviaires.

PERCEPTION EXTERNE :

- La problématique des corridors est un enjeu majeur du Parc (7), bien pris en compte (5 acteurs considèrent Parc précurseur dans ce domaine – rôle d'expérimentation et d'exemplarité), mais sujet cristallise aussi les tensions (5) notamment suite à une gestion par contentieux. La question de l'atteinte de l'objectif se pose (2).
- La nécessité de trouver un équilibre entre protection et développement est mentionnée par de nombreux acteurs (9), dont une partie trouvent que le Parc impose trop de contraintes (6) et une autre partie trouve que la gestion des espaces agricoles et forestiers va à l'encontre de la biodiversité (3).
- Le Parc est reconnu pour son expertise et ses connaissances dans le domaine de l'environnement (3), même si ce pas encore assez poussé pour certains (2).
- Les points de vue divergent sur l'état des populations de grands cervidés (menacés/en sureffectif) et les actions menées par le PNR à ce sujet.
- Les acteurs de l'environnement voient leurs actions facilitées par la présence du PNR (complémentarité ou synergie) (4) même si les articulations ne sont pas toujours optimales, notamment concernant la reconnaissance et la valorisation par le Parc de la participation de ses partenaires (3).
- Les outils PNR et Sites inscrits et sites classés (et testament du Duc d'Aumale) offrent une bonne synergie permettant une protection efficace des espaces (3)
- L'action sur les batraciens est mentionnée comme une relativement « phare » (2) tout comme l'action sur les clôtures avec la SNCF (1).

PERCEPTION DE LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS PAR LES PARTENAIRES :

- La plupart des communes et communautés de communes respecte ses engagements mais seulement quelques SCOT / PLU intègrent les continuités écologiques.
- Certains projets d'aménagement (CG,...) ou gestion de certains territoires (homogénéisation des pratiques agricoles ou forestières, simplification du parcellaire agricole, disparition de l'élevage, diminution de la population agricole) peuvent cependant être en contradiction avec les objectifs de la charte par rapport aux corridors et à la biodiversité. L'agriculture s'appuie cependant sur la biodiversité pour produire et les agriculteurs font des efforts pour sa préservation. Les points de vue peuvent donc diverger sur cet enjeu.
- L'Etat et la Région Picardie utilisent l'expérience du Parc pour nourrir leur propre politique sur les trames vertes et bleues mais ne prennent pas systématiquement en compte les objectifs de la charte dans leurs autres politiques sectorielles (organisation interne).

Conclusion / réponse aux questions évaluatives :

- Le maintien des corridors est une problématique centrale et transversale dans la Charte.
- Les moyens humains semblent limitants par rapport au besoin d'animation des partenaires pour l'atteinte de cet objectif. Les élus du Parc apportent cependant un fort soutien politique pour la mise en œuvre des actions liées au maintien des corridors (avis, contentieux).
- Les partenaires naturalistes sont fortement impliqués pour la préservation de la biodiversité (conservatoires et associations) mais la gestion de certains sites pose tout de même problème (gestion trop intensive ou abandon).
- En terme de résultats voire d'impacts, les corridors existants au moment de la création du Parc semblent avoir été maintenus, notamment grâce aux nombreux avis du Parc et à quelques cas gérés par contentieux. Concernant l'évolution de la biodiversité, les connaissances et le suivi actuels ainsi que la durée d'application de la Charte (seulement 6 ans à ce jour) ne permettent pas de mesurer l'impact du Parc sur les espèces et les milieux.

ENVIRONNEMENT, RESSOURCES NATURELLES¹⁵

Référentiel

QUESTIONS EVALUATIVES

- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis d'aller vers une gestion plus durable des ressources et des espaces ?

RAPPEL DES OBJECTIFS INSCRITS DANS LA CHARTE

3 ARTICLES :

- Maîtriser les déplacements (Art. 5)
- Tendre vers une gestion durable des espaces (Art. 6)
- Gérer durablement les ressources naturelles (Art. 8)

LOGIQUES D'ACTION

- **Leviers d'actions** : inscription au PRC, diagnostic/suivi, recherche/expérimentation, définition stratégies PNR ou prise en compte dans documents stratégiques existants, participation aux différentes instances, conventions, réflexion aménagement infrastructures, classements règlementaires, accompagnement technique et financier, formation, veille/alerte, mise en réseau/coordination, création mission locale de l'énergie, avis.
- **Posture du Parc** : aide à la décision, force de proposition, accompagnement humain et financier, MO (diagnostic, sensibilisation, initiation d'un SAGE, promotion compostage...), coordination (déplacements, déchets, eau), concertation, partenariat.

OBJECTIFS QUANTIFIES : AUCUN

Moyens de mise en œuvre

POSTURE DU PARC :

- Posture effective conforme à la Charte.

¹⁵Dans l'organisation du PNR, le terme environnement désigne la gestion des ressources naturelles hors biodiversité et paysage, c'est-à-dire l'eau, l'air, les ressources minérales et l'énergie, ainsi que la gestion des déchets.

MOYENS HUMAINS :

- Un chargé de mission « Environnement » à mi-temps dès 2004.
- Un chargé de mission « Environnement » à temps plein depuis septembre 2005.

MOYENS FINANCIERS

Contrat de Parc	CP + autres financements mobilisés par SM (ADEME, AESN...)	Coût global actions
535 994 €	584 568 €	663 596 €

ANALYSE QUALITATIVE

- Les moyens humains sont jugés insuffisants pour certaines actions.
- Les moyens financiers sont jugés suffisants.

Éléments sur les réalisations

ACTIONS PHARES

- Campagnes éco-citoyennes (originalité du concept des Correspondants Parc)
- Réseau administrations éco-responsables (innovant)
- Avis (temps passé important)
- Conseils en Orientations Energétiques (nombre de bâtiments expertisés)

CHIFFRES CLES

- 455 tonnes de dépôts sauvages évacués bénéficiant à 23 communes
- 338 dossiers traités pour conseils orientations énergétiques bénéficiant à 29 communes
- 50 personnes formées pour intégration problématiques environnementales dans politiques publiques
- Une cinquantaine d'avis émis

TYPLOGIE DES ACTIONS

	Connaissance/ inventaire	Production doc./outils techniques	Conseils/ accompagnement	Travaux/ équipement	Communi- cation	Formations/ sensibilisation	Partenariat/ Mise en réseau	Etudes/ Expertises/ Plans gestion	Avis
Nb d'actions		4		3		4	1	10	50
% temps CM		18	25	2		4	4	18	29
Financeme nt Parc €		208 928		124 122		52 693		198 825	

ELEMENTS DE REALISATIONS OU DE PROJETS EN COURS CONNUS DES AUTRES ACTEURS, SUR LE TERRITOIRE DU PARC

- Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise : programme prévention déchets
- Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte / Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles : Plan prévention Déchets
- Communauté de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) : redevance incitative
- Communauté de communes Pierre Sud Oise / CCAC : opération compostage
- CCAC – INERIS : partenariat phytoremédiation
- SR Climat Air Energie / Schéma éoliens
- Politique bois énergie Région Picardie
- Commune de Creil : chaufferie bois, Agenda 21
- Commune de Pont Sainte Maxence : Agenda 21
- CUMA du Pays Sud Oise : compostage de fumier de cheval
- CCAC : éco quartier Gournay

Gouvernance

CADRES DE TRAVAIL :

- Une commission mixte « Ressources naturelles, énergie climat » créée en 2011.
- Des difficultés existent pour organiser un cadre de travail adapté, car les dossiers traités sont très transversaux. Une tentative de fusion des commissions aménagement et environnement a été faite en 2008, mais s'est avérée être un échec, et le PNR est donc « revenu » à une commission spécifique « Ressources naturelles, énergie climat » en 2011.

PARTENARIATS MIS EN ŒUVRE :

Partenariats formalisés	Relations non formalisées	Relations ponctuelles	Pas ou peu de relations
Correspondants Parc ADEME (contrat ATENEE) CAC CCAC / CCPOH Pays SAGE Nonette et Oise Aronde (PNR membre CLE=loi) CG 95 (énergie) CR Picardie et IDF (énergie) Picardie : Commission carrière + révision schéma (PNR membre) CLIS St Maximin et Verberie (membre) CLIC St Maximin et SAMIN (membre)	Réseaux : communes (COE), collectivités éco- responsables, éco-citoyens SMVO / SIGIDURS CC PSO Syndicats de bassins SICTEUB CG 95 (déchets) SITA CG 60 et 95 (infrastructures)	Agence Eau Seine Normandie Carriers CC CSO / CC 3F / CC Pays France / CC Roissy PF Syndicats eau potable SICTEUV DREAL Picardie (carrières) CR IDF (déchets) AU5V SMTCO VNF/ Port Autonome de Paris RFF RTE SE 60 GRDF / GDFr SANEF	Fédé de pêche ONEMA Air Parif / Atmo Picardie ARENE CG 60 (énergie, déchets, eau) CR Picardie (déchets, eau) INERIS ADP + Aéroports Dir. Interrégionale des Routes STIF CR Picardie et IDF (transports) SICAE SATGVO

ANALYSE QUALITATIVE

- Partenaires très nombreux et diffus (nombreuses thématiques : air, déchet, carrières, eau, énergie...).
- Manque de moyens des partenaires dans le domaine de l'eau.
- Bon partenariat avec les communes et les syndicats pour la gestion des déchets.

Eléments sur les résultats

PERCEPTION INTERNE AU SM DU PARC :

- Atteinte des objectifs sur le thème :

	Globalement atteint	Atteint en partie	Que très partiellement	Pas du tout atteint
Articles		2	1	
Sous-articles	1	4	6	2

- Précisions sur le tableau :

5 - Maitriser les déplacements	
5.1 - Intégrer en amont les problématiques de déplacements	
5.2 - Garantir des aménagements d'infrastructures de qualité, compatibles avec les enjeux du territoire	
5.3 - Favoriser les modes de déplacements propres et économes	
6 - Tendre vers une gestion durable des espaces	
6.1 - Favoriser une gestion durable et qualitative de la forêt et des espaces boisés	
6.2 - Encourager une agriculture performante, gestionnaire des espaces et respectueuse de l'environnement	
6.3 - Promouvoir la gestion environnementale et l'intégration paysagère des infrastructures et des ouvrages existants	
6.4 - Proposer une démarche environnementale qualitative aux propriétaires et aux gestionnaires des espaces publics, des domaines et équipements privés du territoire	
6.5 - Gérer la fréquentation des espaces naturels	
8 - Gérer durablement les ressources naturelles	
8.1 - Préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	
8.2 - Participer à la gestion durable des ressources minérales, concilier au mieux industrie extractive et préservation de l'environnement	
8.3 - Contribuer à la politique de gestion des déchets	
8.4 - Contribuer à la prévention de la pollution atmosphérique, promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables	
8.5 - Intégrer la prévention des risques majeurs dans l'aménagement du territoire et la gestion des espaces	

- Les actions « Environnement » sont un peu à part au sein du Parc car plutôt vues comme des contraintes et pas comme des projets pour les acteurs locaux.
- Déplacements et infrastructures : beaucoup de moyens humains ont été mobilisés pour de faibles résultats, la maîtrise d'ouvrage du Plan de Déplacement et de Mobilité a été assurée par le Pays Sud Oise pas par le Parc, les circulations douces sont très tournées vers le tourisme et pas spécifiquement pour la maîtrise des déplacements. Il n'y a pas de réflexion globale sur les déplacements (intermodalité) à l'échelle sud Picardie - Île-de-France. Les objectifs concernant la qualité et l'intégration des infrastructures existantes et à venir sont les moins avancés.
- Ressources naturelles : pas d'action sur l'eau (beaucoup d'acteurs avec des compétences, pas de levier d'action direct du Parc, manque de moyens humains et réseau de suivi pas pertinent) mais de nombreuses actions concernant l'énergie (grâce au contrat ATEnEE et à la demande des collectivités) même si cet aspect n'est pas toujours bien pris en compte dans le domaine de l'urbanisme. Les carriers consultent maintenant le Parc en amont de leurs projets mais il n'y pas encore de vision globale pour une gestion d'ensemble des sites. Les actions déchets permettent d'avoir une vraie relation avec les habitants, c'est une action concrète dans une posture positive pour le Parc.
- Les actions ne sont pas toujours menées assez en profondeur pour être réellement efficaces (manque d'accompagnement).
- *Des actions de sensibilisation à l'environnement concourent à la gestion durable des ressources naturelles, notamment à travers le réseau des éco-citoyens (voir fiche information-sensibilisation).*

PERCEPTION EXTERNE :

- Les problématiques « ressources naturelles » (hors biodiversité) et les actions du PNR dans ce domaine sont peu citées spontanément par les acteurs rencontrés.
- Le Parc est un partenaire apprécié par l'Etat pour territorialiser les politiques d'environnement nationales, c'est un bon levier d'actions (2).
- La démarche autour des « éco-citoyens » est reconnue (2) elle permet de « créer une dynamique d'acteurs sans prendre la compétence des collectivités et d'impulser le changement des pratiques »

- Le thème de la gestion de l'eau n'est pas suffisamment investi (3). Il serait intéressant de valoriser la rivière Oise (2).
- Les problématiques liées à l'effet de serre et à l'énergie sont prises en compte dans la charte, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de PNR, des actions ont pu être mises en place (études, conseil orientation énergétiques, travail avec hôtellerie) (1). Plusieurs acteurs expriment des attentes vis-à-vis du plan climat à venir (2).
- Certains acteurs regrettent le faible nombre de projets d'aménagement durable (éco quartier, bâtiment à énergie positive...) (3).
- Des problèmes de cohérence sont soulevés, « les élus font comme si le Parc n'existait pas » (décharges, aménagements) (2).

PERCEPTION DE LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS PAR LES PARTENAIRES :

- Déplacements et projets aménagements, infrastructures : Faible prise en compte par les partenaires institutionnels, forte par les associations (jusqu'à actions en justice), commence pour maîtres d'ouvrage privés et certaines communes.
- Ressources naturelles : les communes et communautés de communes sont très demandeuses (déchets, énergie,...) et certaines propositions du Parc ont été reprises par des propriétaires ou des gestionnaires (avis carrières...). Les chambres consulaires sollicitent très peu le Parc.

Conclusion / réponse aux questions évaluatives :

- Le thème « environnement » apparaît comme assez composite et relativement secondaire dans la charte. Il s'agit ici de la gestion durable des ressources naturelles (eau, air, ressources minérales, déchets), des déplacements et de l'espace. Les questions transversales d'énergie et de climat sont également abordées.
- Les moyens humains sont jugés insuffisants. La gouvernance de cet ensemble composite et transversal reste à parfaire, notamment pour assurer une bonne cohérence d'ensemble de l'action du PNR.
- Les partenaires sont très nombreux et diffus, parfois peu présents pour certaines thématiques (eau).
- Les résultats semblent contrastés d'une thématique à l'autre : positifs pour la gestion des déchets, l'énergie et des ressources **minérales** mais faibles voire nuls pour la gestion de l'eau ou des déplacements.

PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

Référentiel

QUESTIONS EVALUATIVES

- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis une meilleure connaissance et une meilleure valorisation du patrimoine historique et culturel ?

RAPPEL DES OBJECTIFS INSCRITS DANS LA CHARTE

3 ARTICLES :

- Permettre une meilleure connaissance du patrimoine historique et culturel (art. 9)
- Favoriser la protection, la réhabilitation et la valorisation du patrimoine historique et culturel (art. 10)
- Mettre en valeur les entités patrimoniales caractéristiques du territoire et développer les mises en réseau (art. 11)

LOGIQUES D'ACTION

- **Leviers d'actions** : inventaires/études, études de faisabilité, conseils techniques aux particuliers et collectivités, programmes de réhabilitation/aides financières, plan de paysage, animation/communication/ sensibilisation, formation, incitation et appui à la mise en valeur, mise en réseaux, mise en place de circuits thématiques, promotion, partenariats, coordination, conventions.
- **Posture du Parc** : MO (inventaires, études, animation, communication, promotion, circuits thématiques, sensibilisation), accompagnement, partenariats.

OBJECTIFS QUANTIFIES :

- Inventaire exhaustif du patrimoine historique et culturel.

Moyens de mise en œuvre

POSTURE DU PARC :

- Posture effective conforme à la Charte.

MOYENS HUMAINS :

- Un chargé de mission Patrimoine historique et culturel à temps plein depuis septembre 2006.

- Un architecte à quart-temps de janvier 2006 à février 2007, puis à mi-temps depuis février 2007 avec 8 mois de vacance de poste entre 2007 et 2010.

MOYENS FINANCIERS

Contrat de Parc	CP + autres financements mobilisés par SM (ADEME, AESN...)	Coût global actions
919 806 €	920 356 €	1 502 804 €

ANALYSE QUALITATIVE

- Les moyens humains sont jugés suffisants.
- Les moyens financiers sont jugés suffisants.

Éléments sur les réalisations

ACTIONS PHARES

- Réhabilitations du patrimoine (très visible pour les élus et les habitants)
- Plaquette découverte des villages (réponse à une forte demande)
- Panneaux d'interprétation (visibles)

CHIFFRES CLES

- 63 réhabilitations réalisées bénéficiant à 38 communes
- 19 artisans formés aux techniques de réhabilitation du bâti ancien
- 1038 éléments de patrimoine inventoriés sur 27 communes
- 9 plaquettes de découverte du patrimoine éditées bénéficiant à 12 communes

TYPLOGIE DES ACTIONS

	Connaissance / inventaire	Production doc./outils techniques	Conseils/ accompagnement	Travaux/ équipement	Communi- cation	Formations/ sensibilisation	Partenariat/ Mise en réseau	Etudes/ Expertises/ Plans gestion	Avis
Nb d'actions	1		50	66	10	1	1	2	
% temps CM	35		10	27	17	4		7	
Financement Parc €	35 880			802 117	41 516	5 178		35 665	

ELEMENTS DE REALISATIONS OU DE PROJETS EN COURS CONNUS DES AUTRES ACTEURS, SUR LE TERRITOIRE DU PARC

- Fondation pour la Sauvegarde et valorisation du Domaine de Chantilly : travaux et valorisation Domaine de Chantilly
- Réhabilitations à l’initiative des communes
- CG 60 : travaux de réhabilitation et valorisation Parc JJ Rousseau
- Réhabilitation du Pavillon de Manse
- Travaux de valorisation de Royaumont
- Travaux de restauration Abbaye de Chaalis
- Travaux de restauration Senlis : cathédrale et Musée d’Art et d’Archéologie
- Musée d’histoire locale de Viarmes
- Musée de la cartoucherie à Survilliers
- Ouverture musée ARCHEA à Louvres (Vallée de l’Ysieux)

Gouvernance

CADRES DE TRAVAIL :

- Une commission mixte « Patrimoine historique et culturel » qui se réunit 4 fois par an en moyenne.

PARTENARIATS MIS EN ŒUVRE :

Partenariats formalisés	Relations non formalisées	Relations ponctuelles	Pas ou peu de relations
Communes (réhabilitations) Propriétaires privés (réhab.) Fondation du Patrimoine Archives Départementales 95 IAU (prestataire)	Communes (conseils) Sites patrimoniaux territoire Associations locales Institut de France	DRAC CR Picardie	CR IDF Fondation de Chantilly Musées

ANALYSE QUALITATIVE

- On observe une forte mobilisation à la commission patrimoine historique et culturel. Certains acteurs regrettent cependant qu’elle ne soit pas plus participative (elle était plus participative au début de la période).
- Bonne collaboration avec les services de l’Etat impliqués dans la gestion du patrimoine, notamment pour les inventaires. Les communes et propriétaires portent les dossiers de réhabilitation, mais n’assurent ni le suivi ni la valorisation de l’action par la suite. Les conseils ponctuels fournis par le Parc ne sont pas toujours suivis d’effet en raison des coûts et de l’absence d’obligation légale.
- Les sites de taille importante ont tendance à fonctionner sans lien fort avec le Parc.

Eléments sur les résultats

PERCEPTION INTERNE AU SM DU PARC :

- Atteinte des objectifs sur le thème :

	Globalement atteint	Atteint en partie	Que très partiellement	Pas du tout atteint
Articles	1	1	1	
Sous-articles		3	5	

- Précisions sur le tableau :

9 - Permettre une meilleure connaissance du patrimoine historique et culturel
9.1 - Poursuivre l'inventaire du patrimoine
9.2 - Diffuser la connaissance
9.3 - Mener des actions de sensibilisation et de formation
10 - Favoriser la protection, la réhabilitation et la valorisation du patrimoine historique et culturel
10.1 - Développer le partenariat
10.2 - Aider à la réhabilitation du patrimoine, à la mise en valeur des abords des sites et à la gestion des paysages patrimoniaux
10.3 - Aider à la valorisation du patrimoine
11 - Mettre en valeur les entités patrimoniales caractéristiques du territoire et développer des mises en réseau
11.1 - Mettre en valeur les entités patrimoniales caractéristiques du territoire
11.2 - Développer une mise en réseau du patrimoine historique et culturel

- Enchaînement logique des étapes : (1) connaissance, (2) réhabilitation, (3) valorisation. Les premières étapes sont sans surprise les plus avancées à ce stade.
- Connaissances : travail important mais pas assez valorisé et impact auprès de la population difficile à mesurer.
- Réhabilitation : le programme a un impact important et visible auprès de tous les publics mais les réhabilitations ne sont pas toujours exemplaires (dossiers nombreux, manque d'artisans compétents). Le Parc commence à avoir une reconnaissance de sa compétence patrimoniale.
- Valorisation : seulement quelques actions ont pu être menées, avec des moyens financiers suffisants. Manque de temps et de concentration plus forte sur l'objectif. Il a été relativement difficile de travailler avec les gestionnaires et propriétaires des sites privés. Ainsi les objectifs d'ouverture au public plus large, la mise en réseau des sites et les aménagements des abords des grands sites patrimoniaux n'ont pas été atteints. Les actions ont ou vont avoir un impact ponctuel notable (bon dimensionnement, bonne réalisation), mais très limité à l'échelle de l'ensemble du territoire (peu de communes et de publics touchés).
- *Sensibilisation : programme pédagogique auprès des écoles sur la thématique patrimoine historique (voir commission sensibilisation).*

PERCEPTION EXTERNE :

- Le patrimoine historique et culturel est reconnu spontanément comme une richesse du territoire du Parc (6) – (tour de Montépilloy, Abbaye royale du Moncel, Abbaye de Royaumont, Château de Chantilly, ...)

- Les actions de réhabilitation sont visibles pour un grand nombre d'acteurs « *les villages s'améliorent* » (7), c'est une action phare à l'échelle du Parc et une action « positive » par rapport à la posture du Parc, notamment la rénovation du bâti agricole (4)
- Le Parc peut jouer un rôle de « révélateur », favorisant la prise de conscience de la richesse historique et culturelle du territoire par les élus et habitants (3), certaines communes n'ont pas encore pris conscience de ces atouts.

PERCEPTION DE LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS PAR LES PARTENAIRES :

- Certains partenaires n'ont pas encore le « réflexe Parc ».
- La situation n'est pas la même qu'au moment de la rédaction de la Charte : depuis, la Fondation Aga Khan pour la Sauvegarde et la Valorisation du Domaine de Chantilly s'occupe du domaine de Chantilly sans associer le Parc et le CG 60 a entamé un programme de valorisation du Parc JJ Rousseau en associant peu le Parc. Les écomusées ne sont plus "à la mode" et n'ont pas trouvé de portage politique.
- Les communautés de communes s'intéressent de plus en plus à leur patrimoine historique et culturel et certaines s'appuient sur le Parc pour le mettre en valeur.
- De nombreuses initiatives privées et publiques ont été menées sur le territoire en matière de réhabilitations et de valorisation de sites.

Conclusion / réponse aux questions évaluatives :

- La préservation et la mise en valeur du patrimoine historique et culturel est un thème relativement important dans la charte du PNR, dont la richesse patrimoniale est une caractéristique importante.
- Les moyens humains sont jugés suffisants. Les moyens financiers sont importants et jugés suffisants, même si une enveloppe plus importante permettrait évidemment d'aider plus de projets de réhabilitation.
- Les partenariats sont inégaux : les services de l'Etat sont impliqués, les communes et propriétaires également mais certains grands sites fonctionnent sans interaction avec le Parc.
- En ce qui concernent les résultats et impacts, l'étape d'inventaire progresse même si ce n'est pas toujours très visible. Les réhabilitations semblent quant à elles avoir un impact important et très visible. La valorisation est moins avancée à ce stade.

PAYSAGE - ARCHITECTURE

Référentiel

QUESTIONS EVALUATIVES

- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis de préserver la qualité des paysages ?

RAPPEL DES OBJECTIFS INSCRITS DANS LA CHARTE

6 ARTICLES

- Art. 12 - Préserver le paysage naturel et bâti
- Art. 13 - Intégrer la préoccupation paysagère dans la gestion des espaces
- Art. 14 - Requalifier et mettre en valeur le paysage naturel et bâti
- Art. 15 - Traduire la politique paysagère localement
- Art. 16 - Former et sensibiliser au paysage
- Art.18 - Développer des outils de maîtrise de l'évolution du territoire

LOGIQUES D'ACTION

- **Leviers d'actions** : inscription au Plan de Référence de la Charte, engagement communes/ EPCI, sensibilisation / conseil/ appui, observation/ veille/ connaissance, outil plan de paysage, soutien financier, valorisation, partenariat /réseau, communication, expérimentation
- **Posture du Parc** : accompagnement, MO des plans de paysage

OBJECTIFS QUANTIFIES :

- 8 plans de paysage à réaliser, un sur chaque unité paysagère

Moyens de mise en œuvre

POSTURE DU PARC :

- Posture effective conforme à la charte

MOYENS HUMAINS :

- Un chargé de mission Paysage à temps plein depuis 2004 (vacance de poste 6 mois)

- Un architecte à 50 %

MOYENS FINANCIERS :

Contrat de Parc	CP + autres financements mobilisés par SM (ADEME, AESN...)	Coût global actions
940 437 €	1 019 579 €	1 092 548 €

ANALYSE QUALITATIVE

- Moyens humains jugés insuffisants pour le paysage (temps d'animation) et limitants pour l'architecture
- Moyens financiers jugés limitants pour certaines actions

Éléments sur les réalisations

ACTIONS PHARES

- Etudes d'aménagement des espaces publics (nombre)
- Plans de paysage (temps passé important en début de charte)
- Gestion différenciée des espaces verts communaux (innovant)

CHIFFRES CLES

- 3 plans de paysage réalisés couvrant 40% du territoire
- 12 communes bénéficiaires d'une étude de principe d'aménagement
- 20 cahiers communaux de recommandations architecturales édités
- 18 communes engagées dans la gestion différenciée

TYPLOGIE DES ACTIONS :

	Connaissance/inventaire	Production doc./outils techniques	Conseils/ accompagnement	Travaux/ équipement	Communication	Formations/ sensibilisation	Partenariat/ Mise en réseau	Etudes/ Expertises/ Plans gestion	Avis
Nb d'actions		28	198			2		27	
% temps CM		13	23			17		47	
Financement Parc €		192 458				98 359		728 762	

Total Paysage (Contrat Parc + autres financements mobilisés par SM) : 1 019 579 €

ELEMENTS DE REALISATIONS OU DE PROJETS EN COURS CONNUS DES AUTRES ACTEURS, SUR LE TERRITOIRE DU PARC

- Atlas paysage 60 et 95
- CG 95/CR IDF (contrats ruraux)
- Aménagement du Mont Pagnotte – CG 60
- Sentier des Ecrivains à Ermenonville – CG 60
- Trans'Oise – CG 60
- Aménagement des étangs de Pontpoint – CG 60
- Etudes aménagements paysagers des voiries : CG 95 et CG 60
- Requalification ZA Moru – Pontpoint - CCPOH

Gouvernance

CADRE DE TRAVAIL :

- Une commission mixte « Aménagements durables » traitant à la fois de l'urbanisme et du paysage¹⁶ (5 réunions annuelles en moyenne)

PARTENARIATS MIS EN ŒUVRE :

Partenariats formalisés	Relations non formalisées	Relations ponctuelles	Pas ou peu de relations
Communes CAUE 60 (prestataire) CCPOH Conseil départemental Energie (PNR membre) Commission Sites (membre) ONF	Services techniques communes DREAL Picardie ABF 60 et 95 Institut de France	CG 95 (atlas paysage) Associations locales Syndicats de rivières VNF DRIEE IDF IAU Conservatoire Espaces Naturels Picardie DIR Nord	CAUE 95 Autres communautés communes CG 60 Domaine de Chantilly Domaine de Chaalis Parc JJ Rousseau CR Picardie / IDF Entreprises locales paysages – pépiniéristes SANEF

ANALYSE QUALITATIVE

- Une commission évolutive dans le temps (elle traitait également des ressources naturelles jusqu'en 2010), qui semble plus une instance de validation que de réflexion (notamment du fait de l'importance des thèmes à traiter : urbanisme, paysage...)
- Une collaboration majeure avec les communes
- Une formalisation assez importante dans les partenariats

¹⁶ des ressources naturelles entre 2008 et 2010

Et

Éléments sur les résultats

PERCEPTION INTERNE AU SM DU PARC :

- Atteinte des objectifs sur le thème :

	Globalement atteint	Atteint en partie	Que très partiellement	Pas du tout atteint
Articles		2	4	
Sous-articles	1	7	12	1

- Précisions sur le tableau :

Art. 12 - Préserver le paysage naturel et bâti
12.1 - Préserver les grandes structures paysagères du territoire
12.2 - Maintenir les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité du territoire
12.3 - Préserver et mettre en valeur les sites exceptionnels du territoire
12.4 - Préserver et gérer les grands domaines
12.5 - Préserver l'identité des villes et des villages
12.6 - Préserver la qualité du patrimoine bâti des villes et des villages
12.7 - Préserver et mettre en valeur les relations visuelles structurantes et les axes de découvertes
Art. 13 - Intégrer la préoccupation paysagère dans la gestion des espaces
13.1 - Intégrer la préoccupation paysagère dans la gestion agricole et forestière
13.2 - Veiller à la qualité urbaine des projets de développement
13.3 - Veiller à la qualité des projets de constructions
13.4 - Promouvoir une architecture contemporaine
13.5 - Promouvoir une meilleure intégration paysagère des infrastructures et des ouvrages existants
13.6 - Favoriser l'intégration des réseaux aériens
13.7 - Contribuer à améliorer l'ambiance sonore du territoire
13.8 - Veiller à la qualité des paysages nocturnes
Art. 14 - Requalifier et mettre en valeur le paysage naturel et bâti
14.1 - Mener des actions de requalification des espaces déstructurés ou dégradés
14.2 - Valoriser les tissus bâtis communs
14.3 - Accompagner les communes dans la mise en valeur du paysage bâti
14.4 - Lutter contre la cabanisation
14.5 - Promouvoir la requalification des anciennes carrières et l'intégration optimale des futures zones d'exploitation des ressources minérales
14.6 - Résorber les dépôts sauvages et les décharges brutes, requalifier les friches industrielles
Art. 15 - Traduire la politique paysagère localement
Art. 16 - Former et sensibiliser au paysage
Art.18 - Développer des outils de maîtrise de l'évolution du territoire
18.1 - Mettre en œuvre les plans de paysage

- Sensibilisation des élus, notamment progression de la perception des enjeux relatifs au paysage
- Pas encore d'effet visible (peu de réalisations concrètes + besoin de temps) : 3 freins principaux : l'animation, pas de levier direct (foncier), impossibilité de financer des travaux
- Mise en cohérence de l'action publique à parfaire (ex. CG sur la signalétique touristique, ABF)

- Objectifs de requalification peu travaillés et pas atteints

PERCEPTION EXTERNE :

- L'étude sur la cabanisation est saluée par l'Etat (2), même si ce dernier s'interroge par ailleurs sur l'effet de la politique des plans de paysage (1)
- Les conseils apportés sont utiles, notamment auprès des communes (2)
- Le fonds pour l'intégration du paysage dans les bâtiments agricoles est pertinent mais insuffisamment connu (1)
- C'est surtout la valorisation des villages, du petit patrimoine rural et du patrimoine bâti qui est reconnue car visible (3)
- Un lien est fait entre l'action du Parc et la non dégradation des paysages (2)

PERCEPTION DE LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS PAR LES PARTENAIRES :

- Une implication communale variable.
- Le conseil paysager est mieux pris en compte via les actions concrètes (bâtiment agricole, pylône radiotél.) que via les études ; un outil plan de paysage qui s'est révélé finalement peu approprié, avec en outre, un besoin de suivi des communes pour la prise en compte des préconisations des études.
- Une bonne prise en compte des recommandations architecturales par les communes, mais faible chez les particuliers, ainsi qu'une faible mobilisation des élus sur l'architecture contemporaine.
- L'Etat en région Picardie (DREAL, notamment) témoigne se nourrir de l'expérience du Parc pour nourrir sa propre politique sur le paysage, notamment pour la trame verte et bleue.

Conclusion / réponse aux questions évaluatives

- Un thème avec un très grand nombre de sous-objectifs, concernant une palette assez large de leviers d'action (gestion des espaces, valorisation du patrimoine paysager, la formation/sensibilisation, etc.) et un outil majeur, le plan de paysage.
- Un budget financier conséquent, au regard de l'ensemble des thèmes de la charte, mais néanmoins jugé limitant, notamment parce que la logique d'action n'a pas rencontré le succès escompté, et en corollaire des moyens humains également jugés insuffisants.
- Si la collaboration au quotidien apparaît majeure avec l'échelon communal, le thème du paysage est porteur d'une formalisation assez importante dans les partenariats (ONF, CAUE, etc.), témoignant aussi de sa grande transversalité.
- Concernant les résultats, voire les effets, on retiendra :
 - Une politique des plans de paysage qui n'a pas fonctionné selon les espérances, avec cependant une couverture de 40% des communes et un substitut partiel au travers des études urbaines ;

- Des effets difficilement mesurables en terme de préservation de la qualité paysagère du territoire. En revanche, des échos très favorables en matière de préservation du petit patrimoine rural (*voir fiche patrimoine historique et culturel*), très fortement rattaché à la qualité paysagère dans les mentalités.

URBANISME

Référentiel

QUESTIONS EVALUATIVES

- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis de limiter la consommation d'espaces (agricoles, forestiers, naturels) ?
- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis de mettre en œuvre un urbanisme de qualité répondant aux objectifs de mixité et de densification ?

RAPPEL DES OBJECTIFS INSCRITS DANS LA CHARTE

5 ARTICLES

- Art. 2 - Privilégier une économie intelligente de l'espace
- Art. 3 – Veiller à un accroissement modéré de la population
- Art. 4 - Développer une offre diversifiée de logements
- Art. 17 - Inscrire la maîtrise de l'évolution du territoire dans les documents d'urbanisme
- Art.18 - Développer des outils de maîtrise de l'évolution du territoire

LOGIQUES D'ACTION

- **Leviers d'actions** : engagement communes/EPCI, accompagnement des documents d'urbanisme, outil études urbaines, soutien financier, partenariat/concertation
- **Posture du Parc** : MO (études), accompagnement

OBJECTIFS QUANTIFIES

- Limiter le taux d'accroissement démographique moyen sur l'ensemble du territoire du PNR à 0,55%/an

Moyens de mise en œuvre

POSTURE DU PARC :

- Posture effective conforme à la charte

MOYENS HUMAINS :

- Un chargé de mission urbanisme à temps plein depuis 2004

MOYENS FINANCIERS :

Contrat de Parc	CP + autres financements mobilisés par SM (ADEME, AESN...)	Coût global actions
2 178 304 €	2 178 304 €	2 304 963 €

ANALYSE QUALITATIVE

- Moyens humains jugés insuffisants
- Moyens financiers jugés suffisants

Eléments sur les réalisations

ACTIONS PHARES

- Etudes urbaines (innovant)
- Accompagnement dans l'élaboration des documents d'urbanisme (temps passé important)

CHIFFRES CLES

- 39 études urbaines réalisées
- 24 communes suivies dans cadre PLU
- 3 SCOT suivis
- 32 avis émis

TYPLOGIE DES ACTIONS :

	Connaissance/inventaire	Production doc./outils techniques	Conseils/accompagnement	Travaux/équipement	Communication	Formations/sensibilisation	Partenariat/Mise en réseau	Etudes/Expertises/Plans gestion	Avis
Nb d'actions		2	28					44	32
% temps CM		10	35					50	5
Financement Parc €		92 606	30 000					2 055 698	

Total Urbanisme (Contrat Parc + autres financements mobilisés par SM) : 2 178 304 €

ELEMENTS DE REALISATIONS OU DE PROJETS EN COURS CONNUS DES AUTRES ACTEURS, SUR LE TERRITOIRE DU PARC

- Prise en compte par les services de l'Etat des orientations de la Charte dans leurs avis
- Creil : éco quartier de Gournay
- Senlis : réflexion éco quartier de la gare

Gouvernance

CADRE DE TRAVAIL :

- Une commission mixte « Aménagements durables » traitant à la fois de l'urbanisme et du paysage¹⁷ (5 réunions annuelles en moyenne)

PARTENARIATS MIS EN ŒUVRE :

Partenariats formalisés	Relations non formalisées	Relations ponctuelles	Pas ou peu de relations
Communes Ecole architecture Lille	DDT 60 et 95 ABF 60 et 95 CG 95 (ENS)	CG 60 et 95 (SCOT) CR Picardie et IDF Porteurs de projet aménagement DREAL / DRIEE	EPF 60 et 95 CAUE 60 et 95 SAFER Communautés de communes

ANALYSE QUALITATIVE

- Une commission évolutive dans le temps (elle traitait également des ressources naturelles jusqu'en 2010), qui semble plus une instance de validation que de réflexion (notamment du fait de l'importance des thèmes à traiter : urbanisme, paysage...)
- Une quinzaine de participants à chaque réunion (surtout des élus et des associations)
- Une collaboration majeure avec les communes
- Une interface plus forte avec les services de l'Etat (échelon local surtout) qu'avec les conseils généraux

¹⁷ Et des ressources naturelles entre 2008 et 2010

Eléments sur les résultats

PERCEPTION INTERNE AU SM DU PARC :

- Atteinte des objectifs sur le thème :

	Globalement atteint	Atteint en partie	Que très partiellement	Pas du tout atteint
Articles	2	2	1	
Sous-articles	1	4	2	

- Précisions sur le tableau :

Art. 2 - Privilégier une économie intelligente de l'espace
Art. 3 – Veiller à un accroissement modéré de la population
Art. 4 - Développer une offre diversifiée de logements
Art. 17 - Inscrire la maîtrise de l'évolution du territoire dans les documents d'urbanisme
17.1 - Veiller à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte
17.2 - S'assurer de la qualité des documents d'urbanisme
Art.18 - Développer des outils de maîtrise de l'évolution du territoire
18.2 - Rechercher les conditions de développement du tissu bâti et identifier les actions à mettre en œuvre, à partir d'une étude urbaine
18.3 - Aider les communes à mettre en œuvre une politique foncière urbaine

- Urbanisme : impacts perceptibles pour les communes concernées, sans forcément que la population en ait conscience. Logement : pas d'action mise en œuvre par le SM Parc (manque de temps, sujet complexe et réticences politiques) mais quelques réflexions communales
- Une plus value forte du Porter A Connaissance PNR, perçue par les prestataires mais insuffisamment par les élus, même si ces derniers témoignent de la plus value globale des études urbaines
- Des résultats conformes aux objectifs : utilité des études urbaines pour les élus, conformité des documents d'urbanisme à la charte sur des thèmes importants (corridors, consommation d'espaces, notamment agricoles, etc.)
- Le Conseil Régional d'Ile de France cherche à transférer la méthode hors Parc

PERCEPTION EXTERNE :

- Environ 30% des interlocuteurs parlent des études urbaines pour souligner : (a) leur intérêt pour l'outil (4) et (b) des limites perçues :
 - sur la méthode : pas assez précise pour le développement urbain dans les interstices (1), manque d'opérationnalité (1), plus tournée vers la préservation que le développement (1), regret de ne pas être invité au suivi (1)
 - sur les effets perçus : quid des effets (2) ; prise en compte par les communes mitigée (2 négatif, 1 positif)

- L'appui dans les documents d'urbanisme est intéressant (3), notamment dans un secteur de petites communes ; il peut y avoir des problèmes sur les corridors
- Regret que le PNR ne porte un SCOT (2), qu'il soit frileux sur le logement et le social (2)
- La perception de la posture du Parc en matière d'effets sur le développement urbain et/ou démographique est mitigée (4 contre 4)

PERCEPTION DE LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS PAR LES PARTENAIRES :

- Sur l'urbanisme :
 - prise en compte des objectifs de la charte dans les communes et les EPCI avec lesquels le Parc a travaillé ; en commission, il a été témoigné que les communes concevaient et ressentaient les études urbaines de manière différente et une commune a témoigné de l'insuffisante prise en compte d'enjeux spécifiques dans l'étude urbaine ;
 - services de l'Etat porteurs des objectifs de la charte et regard critique sur la compatibilité charte/documents d'urbanisme ; néanmoins, un travail plus poussé d'articulation dans l'Oise et un ressenti de décalage vis-à-vis de certains aspects juridiques de la charte dans le Val d'Oise, voire des frictions sur certains dossiers avec les services préfectoraux ;
 - arbitrages difficiles entre certains projets d'aménagement et objectifs du Parc selon l'interprétation des objectifs de la charte, par exemple avec le Conseil Général du Val d'Oise.
- Sur le foncier, pas de lien PNR/opérateurs fonciers et mise en place d'EPF départementaux sans sollicitation du PNROPF.

Conclusion / réponse aux questions évaluatives

- L'urbanisme est le thème phare du Parc en termes de moyens financiers déployés, mais pas forcément de moyens humains.
- Les partenariats sont denses surtout à l'échelon local (communes, voire EPCI), y compris pour les services de l'Etat.
- Les résultats sont conformes aux objectifs sur l'urbanisme, mais pas sur le logement, ni sur le foncier.
- La présomption d'effets semble forte pour la première question évaluative (consommation d'espace) et pour partie pour la deuxième (urbanisme de qualité).

AGRICULTURE - FORET - CHEVAL

Référentiel

QUESTIONS EVALUATIVES

- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis de maintenir les activités agricoles, forestières et hippiques du territoire ?
- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis d'aller vers une meilleure prise en compte de l'environnement dans les activités économiques ?

RAPPEL DES OBJECTIFS INSCRITS DANS LA CHARTE

4 ARTICLES

- Art. 6 - Tendre vers une gestion durable des espaces
- Art. 20 - Maintenir une agriculture dynamique, respectueuse de l'environnement
- Art. 21 - Participer au maintien et à la valorisation des activités liées au cheval
- Art. 22 - Promouvoir la gestion forestière et valoriser la filière « bois »

LOGIQUES D'ACTION

- **Leviers d'actions** : inscription au Plan Référence Charte, lien aux documents d'urbanisme, sensibilisation/conseil/appui, connaissance, valorisation, partenariat/réseau, communication, expérimentation
- **Posture du Parc** : accompagnement et MO

OBJECTIFS QUANTIFIES : AUCUN

Moyens de mise en œuvre

POSTURE DU PARC :

- Posture effective conforme à la charte, Parc fortement initiateur

MOYENS HUMAINS :

- Un chargé de mission Agriculture - Forêt à temps plein depuis août 2004 (vacance poste : 8 mois) – à 80% depuis sept. 2009. Il partage son temps à parts égales entre agriculture (dont 1/3 gestion environnementale et 2/3 activités éco) et forêt (dont 2/3 gestion environnementale et 1/3 activités éco).

MOYENS FINANCIERS :

Contrat de Parc	CP + autres financements mobilisés par SM (ADEME, AESN...)	Coût global actions
535 200 €	655 650 €	694 810 €

ANALYSE QUALITATIVE

- Moyens humains jugés limitants
- Moyens financiers jugés suffisants

Éléments sur les réalisations

ACTIONS PHARES

Agriculture/cheval :

- Intégration paysagère bâtiments (temps et visible)
- Circuits courts (visible et mobilisateur)

Forêt :

- Etude bois énergie (initiateur)
- Etude préalable aux révisions d'aménagement (innovant et partenarial)

CHIFFRES CLES

- 42 conseils directs auprès des exploitants pour la construction agricole (y compris cheval) dont 6 dossiers aidés financièrement
- 32 conseils directs pour l'activité agricole
- 20 producteurs bénéficiant de la promotion circuit court
- 23 conseils en lien avec les activités forestières
- 3 études révision d'aménagement (couvrant 6 456 ha forestiers)

TYPLOGIE DES ACTIONS :

	Connaissance/ inventaire	Production doc./outils techniques	Conseils/ accompagne- ment	Travaux/ équipement	Communi- cation	Formations/ sensibilisation	Partenariat/ Mise en réseau	Etudes/ Expertises/ Plans gestion	Avis
Nb d'actions	2	2	101	7	3	1	1	10	1
% temps CM	5	10	60	2	5	1	2	15	
Financement Parc €	74 870	59 292	17 010	81 331	51 724	15 488		355 936	

Total Agriculture – forêt (Contrat Parc + autres financements mobilisés par SM) : 655 650 €

ELEMENTS DE REALISATIONS OU DE PROJETS EN COURS CONNUS DES AUTRES ACTEURS, SUR LE TERRITOIRE DU PARC

- Politique bois énergie Picardie
- Pôle Excellence Rural (cheval) – CCAC / Etat
- CUMA Pays sud Oise (création)
- Etudes forêts communales
- Études faisabilité bois énergie par communes

Gouvernance

CADRE DE TRAVAIL :

- Une commission mixte « Agriculture – cheval » (2 réunions annuelles en moyenne) et 3 comités de pilotage « fixes » (un sur les circuits courts, un sur l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et un sur les vergers conservatoires)
- Une commission mixte « Forêt – filière bois » (3 réunions annuelles en moyenne)

PARTENARIATS MIS EN ŒUVRE :

Partenariats formalisés	Relations non formalisées	Relations ponctuelles	Pas ou peu de relations
ONF CRPF Picardie et Ile-de-France Communes Exploitants (bâtiments) Producteurs Chambre agric 60 (diag. Env.)	Institut de France Chambres Agriculture 60 – 95 Forestiers privés 60 Nord Picardie Bois		Coopératives agricoles Coopérative Bois Forêt SAFER

ANALYSE QUALITATIVE

- Les commissions semblent des lieux d'information/validation plus que d'échange/débat

- Une collaboration plus ou moins formalisée avec les représentants professionnels, traduisant parfois une difficulté à aller vers un fonctionnement partenariat abouti
- Les services de l'Etat et des Départements assez absents sur ces thèmes

Eléments sur les résultats

PERCEPTION INTERNE AU SM DU PARC :

- Atteinte des objectifs sur le thème :

	Globalement atteint	Atteint en partie	Que très partiellement	Pas du tout atteint
Articles		2	2	
Sous-articles	2	5	5	5

- Précisions sur le tableau :

Art. 6 - Tendre vers une gestion durable des espaces
6.1 - Favoriser une gestion durable et qualitative de la forêt et des espaces boisés
6.2 - Encourager une agriculture performante, gestionnaire des espaces et respectueuse de l'environnement
Art. 20 - Maintenir une agriculture dynamique, respectueuse de l'environnement
20.1 - Maintenir les espaces agricoles et faciliter les conditions de l'activité
20.2 - Soutenir les activités agricoles spécialisées
20.3 - Favoriser la qualité et la diversification des produits et des activités agricoles du territoire
20.4 - Promouvoir et favoriser la commercialisation des produits agricoles locaux
20.5 - Faire du Parc un lieu de recherche, de concertation et de mise en réseau des expériences et des compétences
Art. 21 - Participer au maintien et à la valorisation des activités liées au cheval
21.1 - Participer au maintien de l'activité hippique-course et à sa valorisation
21.2 - Intégrer les activités liées au cheval dans une gestion équilibrée et qualitative des espaces du territoire
21.3 - Développer une démarche "qualité" pour les centres équestres
21.4 - Valoriser la filière cheval
21.5 - Promouvoir l'utilisation du cheval
Art. 22 - Promouvoir la gestion forestière et valoriser la filière « bois »
22.1 - Promouvoir la gestion forestière
22.2 - Identifier la filière bois locale et promouvoir une stratégie de développement et de mise en valeur de cette filière
22.3 - Promouvoir le matériau bois issu d'une gestion forestière durable
22.4 - Étudier la faisabilité économique et technique d'une filière "bois énergie"
22.5 - Mettre en place une politique de communication autour de la gestion forestière et du bois auprès du public

Sur l'agriculture et le cheval :

- Consolidation éventuelle des activités agricoles existantes mais peu d'effet sur les pratiques. Le Parc est reconnu en matière d'intégration paysagère des bâtiments agricoles. Travail important sur circuits courts même si cela concerne peu de surface et peu d'actifs. Activités cheval : Parc pas sollicité.

Sur la forêt :

- Important travail partenarial avec les forestiers mais effet difficilement mesurable sur la gestion forestière courante. Actions de sensibilisation auprès du grand public réalisées. Charte forestière de territoire à mettre en œuvre.

PERCEPTION EXTERNE :

- En matière agricole, on apprécie l'action sur le bâti agricole (2), mais on a conscience des jeux d'acteurs complexes (2) ou on ne perçoit aucun effet agricole (1). La chambre d'agriculture trouve l'approche du Parc trop limitée et pas assez « économique ».
- Sur la forêt, il est confirmé par les acteurs rencontrés (CRPF, ONF et IF), les difficultés (a) d'allier les souhaits d'exploitation et de gestion de la biodiversité et du paysage, (b) d'agir à côté des outils existants et à toutes les échelles (Plan Simple de Gestion des grands espaces et pas de gestion des petits espaces) et (c) de mettre en place une filière bois énergie (plus qu'une seule scierie sur le territoire, etc.)

PERCEPTION DE LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS PAR LES PARTENAIRES :

- Agriculture : le Parc n'est pas encore perçu comme un acteur légitime (manque de soutien consulaire, pas de rapprochement avec les coopératives, manque d'adhésion des céréaliers), la profession agricole est encore réticente pour avancer sur la diversification et l'installation. La Chambre d'Agriculture de l'Oise confirme que la charte a peu d'influence sur sa politique.
- Cheval : le Parc n'est pas perçu comme un acteur légitime (la CCAC a porté un PER sur le thème « économie du cheval » sans associer le PNR, pas d'association par France Galop, seule la CUMA sud Oise a associé tardivement le PNR). En commission, des acteurs du cheval ont témoigné que des objectifs de la charte pouvaient être contradictoires (activités hippiques et gestion de l'eau) ou que des actions avaient été mises en place tardivement (communication sur la randonnée équestre), amoindrissant la prise en compte des objectifs de la charte dans leurs activités.
- Forêt : les objectifs de la charte n'influencent pas ou peu, sur le fond, les politiques de l'Institut de France et de l'ONF, ces derniers agissant surtout selon leurs propres politiques internes. Par ailleurs, une diffusion des principes de la charte reste à faire à l'échelle des propriétaires privés et communes.

Conclusion / réponse aux questions évaluatives

- Un thème regroupant trois sous thèmes, avec un assez grand nombre de sous-objectifs, concernant une palette assez large de leviers d'action (gestion des espaces, valorisation des activités, communication, expérimentation).
- Un budget financier moyen, par rapport à l'ensemble des thèmes, jugé suffisant ; une mise en œuvre jugée plus limitée par les moyens humains, avec un corollaire dans l'avancement des actions mais globalement influencé par la « faisabilité » des partenariats.
- Globalement, le Parc semble avoir eu des difficultés à tisser de véritables partenariats avec les acteurs « naturels » de ces domaines (socioprofessionnels), et donc à influencer les politiques et les actions de ces acteurs pour la prise en compte des objectifs de la charte.

- Les résultats, voire effets propres, apparaissent en conséquence de ces éléments explicatifs :
 - Concernant l'agriculture, la « meilleure » prise en compte de l'environnement est plus forte sur le paysage, via l'insertion paysagère des bâtiments agricoles, que sur les pratiques, où d'autres politiques ont plus d'influence (PAC, etc.) ; résultats également en matière de mise en réseau des producteurs locaux ;
 - Concernant les activités hippiques, les objectifs de la charte étaient ambitieux et le contexte d'acteurs peu mûr pour laisser une place à l'acteur Parc, de ce fait la charte n'a eu que peu d'influence ;
 - Concernant la forêt, malgré un partenariat consolidé, la charte n'a pas eu suffisamment d'influence sur les pratiques en matière de gestion forestière (charte forestière de territoire CRPF pas encore mise en œuvre, affichage politique nationale de l'ONF, Institut de France peu impliqué).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Référentiel

QUESTIONS EVALUATIVES

- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis de maintenir les activités artisanales et commerciales du territoire ?
- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis d'aller vers une meilleure prise en compte de l'environnement dans les activités économiques ?

RAPPEL DES OBJECTIFS INSCRITS DANS LA CHARTE

1 ARTICLE

- Art. 23 - Promouvoir un développement des activités économiques maîtrisées et respectueux de l'environnement et de l'identité du territoire.

LOGIQUES D'ACTION

- **Leviers d'actions** : inscription au Plan Référence Charte, engagement communes, lien aux documents d'urbanisme, sensibilisation/conseil/appui, soutien financier, partenariat/concertation
- **Posture du Parc** : accompagnement et MO

OBJECTIFS QUANTIFIES : AUCUN

Moyens de mise en œuvre

POSTURE DU PARC :

- Posture effective conforme à la charte, Parc fortement initiateur

MOYENS HUMAINS :

- Un chargé de mission développement économique à 20% de son temps sur 2004 – 2007
- Un chargé de mission développement économique à temps plein depuis janvier 2008

MOYENS FINANCIERS :

Contrat de Parc	CP + autres financements mobilisés par SM (ADEME, AESN...)	Coût global actions
186 465 €	245 159 €	362 156 €

ANALYSE QUALITATIVE

- Moyens humains jugés limitant pour certaines actions (pas de CM à temps plein depuis 2004)
- Moyens financiers jugés suffisants

Éléments sur les réalisations

ACTIONS PHARES

- Etude FISAC (initiateur)
- Diagnostic établissements hôteliers (innovant)

CHIFFRES CLES

- 990 entreprises artisanales et commerciales étudiées dans le cadre du FISAC
- 8 hébergements touristiques ayant bénéficié d'un diagnostic environnement

TYPLOGIE DES ACTIONS :

	Connaissance/ inventaire	Production doc./outils techniques	Conseils/ accompagne ment	Travaux/ équipement	Communi- cation	Formations/ sensibilisation	Partenariat/ Mise en réseau	Etudes/ Expertises/ Plans gestion	Avis
Nb d'actions	1	2	30		2	2	1	5	1
% temps CM	10	10	5		2	5		68	10
Financement Parc €		31 284			27 498	4 416		181 951	

Total Activités entreprises (Contrat Parc + autres financements mobilisés par SM) : 245 149 €

ELEMENTS DE REALISATIONS OU DE PROJETS EN COURS CONNUS DES AUTRES ACTEURS, SUR LE TERRITOIRE DU PARC

- Création de la Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation
- Réhabilitation ZA de Moru - Pontpoint

Gouvernance

CADRE DE TRAVAIL :

- Une commission mixte « Activités des entreprises » (3 réunions annuelles en moyenne)

PARTENARIATS MIS EN ŒUVRE :

Partenariats formalisés	Relations non formalisées	Relations ponctuelles	Pas ou peu de relations
CCI 60 (Mapeco) Pays CAC CCPOH CC Carnelle – Pays de France (ZAC Orme)	CCI 60 – 95 CMA 60 – 95 Communes MIEEF	CCAC CC Trois Forêts CC Cœur Sud Oise CC La Ruraloise	Aménageurs Services éco Régions – Départ CC Roissy Porte de France CC Pays de Valois CC Pierre Sud Oise

ANALYSE QUALITATIVE

- La commission représente une ouverture intéressante à certains acteurs (MIEEF, INERIS, etc.) et est un lieu d'échanges et d'orientations sur les actions à mettre en œuvre
- Une collaboration majeure avec les EPCI (les élus et peu les techniciens), formalisée pour une partie
- Une interface avec les chambres consulaires sans formalisation (sauf Mapeco)

Éléments sur les résultats

PERCEPTION INTERNE AU SM DU PARC :

- Atteinte des objectifs sur le thème :

	Globalement atteint	Atteint en partie	Que très partiellement	Pas du tout atteint
Articles			1	
Sous-articles	1	2	2	1

- Précisions sur le tableau :

Art. 23 - Promouvoir un développement des activités économiques maîtrisées et respectueux de l'environnement et de l'identité du territoire
23.1 - S'associer à l'action des communautés de communes en matière de développement économique
23.2 - Privilégier et aider au développement des activités à l'intérieur du tissu bâti
23.3 - Veiller à la qualité des zones d'activités et rechercher les structures d'activités les mieux adaptées au contexte du Parc naturel régional
23.4 - Aider au développement des activités artisanales liées au patrimoine et à l'identité du territoire
23.5 - Faire du développement durable un facteur de développement économique
23.6 - Favoriser le développement de l'emploi lié à l'environnement et au patrimoine

- Peu d'enjeux identifiés dans la charte. Un démarrage tardif des actions du SM Parc dans ce domaine et peu d'actions engagées dans ce domaine par les EPCI.
- Un début de reconnaissance du Parc via l'étude FISAC notamment (dynamique créée avec les EPCI).
- Les partenariats sont à approfondir (consulaires, mais aussi CR/CG).

PERCEPTION EXTERNE :

- En matière d'activités économiques, il y a plusieurs perceptions :
- Le Parc a le bon positionnement (3) : bonne articulation entre développement et préservation (2), en retrait mais normal (1)
- Le Parc n'a pas le bon positionnement (4) : économie trop délaissée (2), cohérence des politiques publiques (1), pas la bonne articulation développement/préservation (1)
- L'action du Parc n'a pas d'effet suffisant sur les projets qui sortent (1)

PERCEPTION DE LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS PAR LES PARTENAIRES :

- Le Parc commence juste à être identifié par les EPCI/communes et les partenaires comme pouvant intervenir sur le développement économique.
- Les Communauté de Communes Oise Halatte et Carnelle témoignent que les objectifs de la charte influencent leurs politiques et/ou actions sur le développement économique, mais ceci est variable selon les EPCI.

Conclusion / réponse aux questions évaluatives

- Pas véritablement d'enjeu identifié dans la charte ou un enjeu en « négatif » (pas de multiplication des ZA), d'où un positionnement de la charte vers la maîtrise du développement physique et qualitatif des ZA ainsi que la prise en compte de l'environnement dans les activités (Art. 23). Le relatif retrait des EPCI sur la compétence « développement économique » l'a amené chemin faisant à un positionnement renforcé en matière de commerce et d'artisanat et de coordination des acteurs.
- Le budget financier est jugé suffisant, les moyens humains en revanche ont pu être jugés limitant pour certaines actions.

- Les partenariats ont été tissés à la fois avec les EPCI et les acteurs professionnels économiques, avec une certaine variabilité pour les premiers et peu de formalisation avec les seconds.
- Les résultats, voire effets propres, peuvent être résumés de la manière suivante :
 - Un début de reconnaissance via l'étude FISAC notamment, mais des partenariats restent à approfondir (consulaires, mais aussi Région et Départements)
 - Des emplois en progression sur le territoire du Parc, en particulier sur le tertiaire et sur le commerce, mais avec quel effet propre du Parc ?

TOURISME

Référentiel

QUESTIONS EVALUATIVES

- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis de mieux organiser les acteurs du tourisme et la fréquentation du public au sein du territoire ?
- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis de développer une offre touristique en lien avec l'identité du territoire ?

RAPPEL DES OBJECTIFS INSCRITS DANS LA CHARTE

4 ARTICLES :

- Gérer l'accueil du public dans les espaces naturels (art. 24)
- Favoriser un tourisme lié au patrimoine culturel et à l'identité du territoire (art. 25)
- Améliorer l'accueil du public (art. 26)
- Contribuer à l'organisation de l'activité touristique (art. 27)

LOGIQUES D'ACTION

- **Leviers d'actions :** études, définition stratégies, engagement communes, accompagnement technique et financier, promotion/information/communication, sensibilisation, participation projets mise en valeur, partenariats/ convention, coordination, formation, attribution Marque Parc.
- **Posture du Parc :** MO (schéma accueil du public, circuits de randonnées, charte bonne conduite, études, promotion, communication, Marque Parc, circuits thématiques...), coordonnateur (stratégique touristique), accompagnateur.

OBJECTIFS QUANTIFIES : AUCUN

Moyens de mise en œuvre

POSTURE DU PARC :

- Posture effective conforme à la Charte.

MOYENS HUMAINS :

- Un chargé de mission tourisme – développement économique consacrant 80% de son temps au tourisme entre 2004 et 2007.

- Un chargé de mission tourisme à temps plein depuis juin 2007.
- Un chargé de mission développement économique consacrant 10% de son temps au tourisme depuis 2008.

MOYENS FINANCIERS

Contrat de Parc	CP + autres financements mobilisés par SM (ADEME, AESN...)	Coût global actions
426 909 €	426 909 €	427 598 €

ANALYSE QUALITATIVE

- Les moyens humains sont jugés suffisants.
- Les moyens financiers sont jugés suffisants.

Éléments sur les réalisations

ACTIONS PHARES

- Schéma d'accueil du public (action structurante, temps passé important, partenariat)
- Fermeture des routes et chemins forestiers (impact)
- Création d'une offre de randonnées (nouvelle offre structurante)
- Création d'outils d'identification et de promotion (temps passé important et mise en réseau)

CHIFFRES CLES

- 12 circuits de randonnées créés et diffusés
- 325 000 exemplaires de documentation touristique édités recensant 280 structures d'accueil touristiques
- 110 chemins fermés à la circulation de véhicules à moteur sur 21 communes et 3 routes forestières fermées par ONF

TYPLOGIE DES ACTIONS

	Connaissance/ inventaire	Production doc./outils techniques	Conseils/ accompagne- ment	Travaux/ équipement	Communi- cation	Formations/ sensibilisation	Partenariat/ Mise en réseau	Etudes/ Expertises/ Plans gestion	Avis
Nb d'actions		2		4	8	1	2	2	1
% temps CM		14	5	12	48	5	3	13	
Financement Parc €		47 402		156 032	63 089	10 050		150 337	

Total Tourisme (Contrat Parc + autres financements mobilisés par SM) : 426 909 €

ELEMENTS DE REALISATIONS OU DE PROJETS EN COURS CONNUS DES AUTRES ACTEURS, SUR LE TERRITOIRE DU PARC

- 3 nouveaux sites à billetterie ouverts depuis 2004 (Potager des Princes, Pavillon de Manse, Sherwood Parc- accrobranche)
- Label Ville d'Art et d'Histoire de Chantilly
- Ouverture d'un nouvel OT à Viarmes
- De nombreuses manifestations sportives de nature, d'envergures locales par associations, communes...
- Développement offre hébergement en chambres d'hôtes de bonne qualité mais fermeture de 2 gîtes de groupe (territoire aujourd'hui sans capacité d'accueil pour cette clientèle)
- Nouveaux acteurs : Fondation pour la Sauvegarde du Château de Chantilly (valorisation Château) et reprise de la valorisation du Parc JJ Rousseau par le Conseil Général Oise
- Création du Pays du Sud de l'Oise, avec volonté de mettre en œuvre une politique touristique

Gouvernance

CADRES DE TRAVAIL :

- Une commission mixte qui se réunit 3 fois par an en moyenne, regroupant environ 15 participants.
- Matinées du tourisme (avec les OTSI)

PARTENARIATS MIS EN ŒUVRE :

Partenariats formalisés	Relations non formalisées	Relations ponctuelles	Pas ou peu de relations
Communes (barrières) AFPA Creil (formation tourisme) Pays ONF (Schéma accueil public)	Institut de France CDT Oise CDT 95 OT territoire Coderando 60 et 95 CDT Equestre Oise CC (schémas cyclables) Relais des gîtes de France 95	CG 60 (site JJ Rousseau, Trans'Oise) Hébergeurs – prestataires Comité Equitation 95	Fondation de Chantilly CRT Picardie – Ile de France

ANALYSE QUALITATIVE

- La commission Tourisme est fonctionnelle (15 participants), tout le monde s'exprime : communication sur les actions finalisées, avis sur les projets en cours et validation des prochaines actions. Les actions touristiques sont peu sujettes à polémique, elles font l'objet d'un consensus et sont validées sans problème (peu d'enjeu technique ou financier).
- Le travail de mise en réseau fonctionne avec les OT, les acteurs des sites sont plus difficiles à mobiliser ce qui nécessite un temps d'animation important. La Fondation de Chantilly fonctionne de façon autonome.
- Il existe de nombreux intervenants en matière de politique touristique sur le territoire (PNR, CR, CG, CDT...), Les enjeux de coordination et de valorisation réciproque des contributions de chacun sont donc majeurs.
- Le Pays Sud Oise travaille également sur le tourisme à une échelle pluricomcommunale entraînant des enjeux d'articulation avec le Parc.

Éléments sur les résultats

PERCEPTION INTERNE AU SM DU PARC :

- Atteinte des objectifs sur le thème :

	Globalement atteint	Atteint en partie	Que très partiellement	Pas du tout atteint
Articles		3	1	
Sous-articles		4	5	1

- Précisions sur le tableau

24 - Gérer l'accueil du public dans les espaces naturels
24.1 - Gérer l'accessibilité, l'ouverture ou la fermeture des espaces
24.2 - Organiser les loisirs de découverte et les sports de nature
24.3 - Favoriser des aménagements et des structures d'accueil adaptés aux besoins et aux milieux
24.4 - Favoriser la coordination des activités et les relations usagers/ gestionnaires/ propriétaires
25 - Favoriser un tourisme lié au patrimoine culturel et à l'identité du territoire
25.1 - Promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement et de l'identité du territoire
25.2 - Améliorer l'offre en matière de tourisme culturel
25.3 - Accompagner le tourisme de séminaires
26 - Améliorer l'accueil du public
26.1 - Inciter au développement des structures d'hébergement et de restauration de caractère
26.2 - Améliorer l'information et l'accueil du public
27 - Contribuer à l'organisation de l'activité touristique

- Le schéma d'accueil du public a été réalisé, des itinéraires de randonnées ont été créés mais peu d'aménagements ont été réalisés dans les sites naturels à ce jour, hormis la fermeture des routes.
- L'essentiel de l'édition touristique de promotion a été réalisée, mais l'impact réel des actions en terme de fréquentation reste difficile à apprécier : les plaquettes, site internet et formation des guides de Parc sont des outils qui marchent bien, il y a eu une impulsion qu'il faut encore consolider.
- Les impacts sur l'objectif général d'amélioration de l'accueil sont peu perceptibles, le Parc est peu sollicité par des porteurs de projets et manque de lien avec certains sites. C'est l'objectif le moins investi à ce jour.
- Un travail important est fait en matière de mise en réseau des OT pour contribuer à l'organisation de l'activité touristique. La stratégie touristique globale a été réalisée. La signalétique devrait être cohérente d'ici 2014. Il n'y a pas de "produit" touristique Parc développé à ce jour (en projet). La question de la création d'une identité Parc reste posée.
- Le territoire du Parc et un territoire attractif où le tourisme se développe avec beaucoup d'initiatives privées (associations, hébergeurs – ch. Hôtes ou hôtels, sites) et publiques (création d'un nouvel OT depuis 2004, label Ville d'Art et d'Histoire Chantilly, animations...).

PERCEPTION EXTERNE :

- L'action du Parc sur le tourisme est reconnue par quelques acteurs (2) même si un manque de synergie entre les différents acteurs du tourisme est souligné : le Parc n'est pas l'intermédiaire privilégié pour tout le monde sur ce domaine (2).
- La question de l'articulation avec le Pays Sud Oise est soulevée (3).
- L'identité touristique paraît accaparée par quelques sites ou communes (Chantilly, Senlis, Abbaye de Royaumont), le territoire du Parc ne bénéficie par d'une image forte (3).
- Le PNR apporte des valeurs durables, attire de nouvelles populations (1).
- Le PNR favorise l'intelligence collective, grâce à la mobilisation des élus et des autres acteurs (1).
- « C'était déjà le secteur le plus touristique de l'Oise » (1).

PERCEPTION DE LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS PAR LES PARTENAIRES :

- La Fondation de Chantilly travaille de façon autonome et le site de Chantilly ne joue pas un rôle de « porte d'entrée » pour le Parc de façon optimale.
- Certaines communes et communautés de communes s'appuient sur le Parc pour leur politique touristique.

Conclusion / réponse aux questions évaluatives :

- Le tourisme est un thème d'importance moyenne dans la charte. De ce fait les moyens humains et financiers qui lui sont consacrés sont jugés suffisants.
- De nombreux acteurs interviennent dans le domaine du tourisme sur le territoire du Parc, provoquant de forts enjeux d'articulation. Les partenariats sont nombreux mais inégaux, certains acteurs restant difficiles à mobiliser.
- Les résultats et impacts semblent mitigés. Le Parc a participé à l'organisation du tourisme notamment à travers la définition d'une stratégie ainsi qu'à la gestion de fréquentation des espaces naturels, remplissant ainsi son objectif d'équilibre entre développement et protection de l'environnement. En revanche, la mobilisation de tous les acteurs n'est pas encore effective et les impacts de l'action du Parc sur l'accueil du public sur le territoire ne sont pas perceptibles à ce jour.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Référentiel

QUESTIONS EVALUATIVES

- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis d'informer les habitants sur le Parc, son action, et de les sensibiliser sur son patrimoine et aux enjeux liés à l'environnement ?

RAPPEL DES OBJECTIFS INSCRITS DANS LA CHARTE

4 ARTICLES

- Art. 28 – Identifier le Parc et son territoire
- Art. 29 – Informer et faire participer les habitants aux projets du Parc
- Art. 30 – Mener des actions de sensibilisation
- Art. 31 – Accueillir les enfants et les sensibiliser à l'environnement

LOGIQUES D'ACTION

- **Leviers d'actions** : sensibilisation, communication, outils (charte graphique, signalétique, plan de communication, programmes pédagogiques, etc.), partenariat
- **Posture du Parc** : accompagnement, MO des actions de communication et pour partie des actions d'EE

OBJECTIFS QUANTIFIES : AUCUN

Moyens de mise en œuvre

POSTURE DU PARC :

- Posture effective conforme à la charte

MOYENS HUMAINS :

- Un chargé de mission Communication à temps plein depuis septembre 2004
- Un chargé de mission Education - Sensibilisation à temps plein depuis août 2005

MOYENS FINANCIERS :

Contrat de Parc	CP + autres financements mobilisés par SM (ADEME, AESN...)	Coût global actions
1 537 942 €	1 555 252 €	1 557 440 €

ANALYSE QUALITATIVE

- Moyens humains jugés suffisants
- Moyens financiers jugés suffisants

Éléments sur les réalisations

ACTIONS PHARES

- Magazine du Parc « Soyons Parc » et « Vivons le Parc » (temps passé important, dynamique et lien avec acteurs territoire)
- Programmes pédagogiques (temps passé important et modalités de mise en œuvre)
- Campagnes éco citoyennes (nombre personnes sensibilisées + Correspondants Parc : originalité)

CHIFFRES CLES

- 70 000 foyers couverts par distribution « Soyons Parc » - 3 numéros / an depuis 2006
- 176 classes ayant bénéficié d'un programme pédagogique, soit 4 400 enfants, sur 39 communes
- 21 partenaires pédagogiques
- 5 550 personnes ayant participé à une sortie ou un atelier Parc
- 2377 éco-citoyens engagés et sensibilisés et 46 correspondants Parc formés

TYPOLOGIE DES ACTIONS :

	Connaissance / inventaire	Production doc./outils techniques	Conseils/ accompagnement	Travaux/ équipement	Communi-cation	Formations/ sensibilisation	Partenariat/ Mise en réseau	Etudes/ Expertises/ Plans gestion	Avis
Nb d'actions		1	6	1	8	16	3		
% temps CM		1	1		52	44	2		
Financement Parc €		4 926		99 945	765 018	685 763			

Total Information – Sensibilisation (Contrat Parc + autres financements mobilisés par SM) :
1 555 652 €

ELEMENTS DE REALISATIONS OU DE PROJETS EN COURS CONNUS DES AUTRES ACTEURS, SUR LE TERRITOIRE DU PARC

- CC Pierre Sud Oise : Maison de la Pierre (sensibilisation)
- Ville de Chantilly : sorties grand public (label Ville d'Art et d'Histoire)
- CAC : sensibilisation écoles

Gouvernance

CADRE DE TRAVAIL :

- Une commission mixte « Sensibilisation – communication » (3 réunions annuelles en moyenne)

PARTENARIATS MIS EN ŒUVRE :

Partenariats formalisés	Relations non formalisées	Relations ponctuelles	Pas ou peu de relations
Structures partenaires (éducatives et sites) prog. pédagogiques Parc Ecoles primaires Conservatoire Espaces Naturels Picardie CCPOH CAC Guides de Parc	Education nationale CR IDF Communes	Centres loisirs Collèges Associations locales	CG 60 et 95 CR Picardie Autres CC Lycées CDT 60 et 95 CRT Picardie et IDF

ANALYSE QUALITATIVE

- Une participation des élus et associations à la commission, qui semble néanmoins être plus une instance de validation qu'une force de proposition
- Une collaboration majeure avec les structures éducatives et les écoles
- Une formalisation assez importante dans les partenariats

Éléments sur les résultats

PERCEPTION INTERNE AU SM DU PARC :

- Atteinte des objectifs sur le thème :

	Globalement atteint	Atteint en partie	Que très partiellement	Pas du tout atteint
Articles	3	1		
Sous-articles	1	4	1	1

- Précisions sur le tableau :

Art. 28 – Identifier le Parc et son territoire	
Art. 29 – Informer et faire participer les habitants aux projets du Parc	
29.1 - Informer le public, en particulier les habitants	
29.2 - Accueillir le public et susciter sa participation	
Art. 30 – Mener des actions de sensibilisation	
30.1 - Développer des programmes sur les thèmes prioritaires du Parc	
30.2 - Mettre en place des outils de sensibilisation	
Art. 31 – Accueillir les enfants et les sensibiliser à l’environnement	
31.1- Encourager, accompagner et élaborer des projets d’éducation à l’environnement et au patrimoine	
31.2- Accueillir les groupes	

- L’ensemble des outils de communication a été mis en œuvre ainsi que les actions en matière de sensibilisation.
- Impact de la communication difficile à évaluer et effet sur le long terme (Parc jeune, renouvellement significatif de la population du territoire, communication sur la posture et les actions du Parc complexe,...).
- Des actions grand public fortement sollicitées mais fréquentées par des personnes déjà sensibilisées.
- Une manière de faire qui privilégie la création et la pérennisation de l’emploi dans les structures de l’Education à l’Environnement et au Patrimoine.
- Des actions fortement partenariales, qui renforcent les liens avec les forces vives du territoire (communes, associations).
- Programmes pédagogiques fortement appréciés par les écoles et les partenaires.
- Pas d’accueil de classes extérieures et pas de création d’équipement pour l’accueil des classes.

PERCEPTION EXTERNE :

- Un certain nombre d’interlocuteurs considère que le territoire du Parc n’a pas d’identité forte et/ou homogène (6), notamment comparé à d’autres territoires (ex. Vexin, Vercors)
- En outre, la structure est jeune et ses actions peu visibles (3)
- Il peut être difficile de construire une politique de communication dans un tel contexte (1)
- L’impact sur les habitants est perçu de manière différenciée : une structure de plus (1) ou au contraire un vecteur d’appropriation du territoire (1)

- Parmi les acteurs qui ont parlé de la communication du Parc (6), il y a ceux qui s'estiment bien informés (2), ceux qui reçoivent les documents mais n'ont pas le temps de lire ou n'arrivent pas à se faire une vision globale (3) et ceux qui aimeraient avoir plus d'informations sur les réalisations (1)

PERCEPTION DE LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS PAR LES PARTENAIRES :

- Totale adhésion communale pour la signalétique, assez forte pour la charte graphique.
- Nombreux relais de communication sur le territoire : communes, offices de tourisme, presse locale, réseau associatif, sites d'accueil du public, plus variable à l'échelle supra.
- Des sollicitations qui progressent sur l'Education à l'Environnement et au Patrimoine.

Conclusion / réponse aux questions évaluatives

- Un thème important pour cette première génération de charte, comme en témoigne la forte dotation financière (deuxième thème après l'urbanisme) et en moyens humains, d'ailleurs jugée globalement suffisante sur les deux aspects.
- L'éducation à l'environnement apparaît très porteuse de collaboration avec les structures locales (structures éducatives et écoles), avec des partenariats assez fortement formalisés. Les partenariats sur la communication sont plus hétérogènes, notamment lorsqu'il s'agit de trouver des relais pour l'information, dans les services des collectivités territoriales ou auprès des médias.
- Ce thème fortement doté de la charte a rempli ses objectifs opérationnels (les actions prévues ont été mises en œuvre).
- Les effets en terme d'information et de sensibilisation de la population et des publics cibles sont en revanche plus difficile à mesurer (surtout sans travaux spécifiques type enquêtes de perception). On peut cependant souligner certains indicateurs favorables : la progression du nombre de visiteurs sur le site internet, l'augmentation des sollicitations concernant l'éducation à l'environnement et le fait que 2/3 des communes y aient eu recours.

SUIVI, EXPERIMENTATION

Référentiel

QUESTIONS EVALUATIVES

- Le Parc est-il parvenu à mettre en place l'évaluation de ses politiques et à suivre l'évolution du territoire ?
- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis de faire du territoire du Parc un lieu de concertation et d'expérimentation ?

RAPPEL DES OBJECTIFS INSCRITS DANS LA CHARTE

4 ARTICLES :

- Suivre l'évolution du territoire (Art. 19)
- Suivi du territoire et évaluation des politiques menées par le Parc (Art. 32)
- Développer le partenariat et assurer un rôle de coordination (Art. 33)
- Mettre en place un pôle de formation, de recherche et d'expérimentation (Art. 34)

LOGIQUES D'ACTION

- **Leviers d'actions** : engagement des communes, suivi (collecte données inventaires), analyse, évaluation, communication/information/formation, sensibilisation/conseil, partenariats/convention, coordination, organes du Parc (commissions de travail et comité scientifique), mise en réseau, veille compatibilité charte, recherche/expérimentation, conseils juridiques et techniques.
- **Posture du Parc** : essentiellement opérateur / MO, coordonateur, accompagnateur.

OBJECTIFS QUANTIFIES : AUCUN

Moyens de mise en œuvre

POSTURE DU PARC :

- Posture effective conforme à la Charte.

MOYENS HUMAINS :

- Un chargé de mission SIG – évaluation depuis octobre 2004.

MOYENS FINANCIERS

Contrat de Parc	CP + autres financements mobilisés par SM (ADEME, AESN...)	Coût global actions
151 513 €	151 513 €	154 523 €

ANALYSE QUALITATIVE

- Les moyens humains sont jugés limitants.
- Les moyens financiers sont jugés suffisants.

Éléments sur les réalisations

ACTIONS PHARES

- Websig (innovant et participatif)
- Outils de suivi et d'évaluation (innovant)

CHIFFRES CLES

- 71 communes bénéficient du Websig dont 40% en font un usage régulier
- SIG : 2500 cartes réalisées, 300 thématiques couvertes
- Outil de suivi et d'évaluation : 389 fiches actions saisies

TYPLOGIE DES ACTIONS

	Connaissance/inventaire	Production doc./outils techniques	Conseils/ accompagnement	Travaux/ équipement	Communi- cation	Formations/ sensibilisation	Partenariat/ Mise en réseau	Etudes/ Expertises / Plans gestion	Avis
Nb d'actions	10	4		2		1	7		
% temps CM	40	15		40		2	3		
Financement Parc €		42 329		99 975		9 209			

ELEMENTS DE REALISATIONS OU DE PROJETS EN COURS CONNUS DES AUTRES ACTEURS, SUR LE TERRITOIRE DU PARC

- Agence d'urbanisme Oise la Vallée (concerne partiellement le territoire) :
 - observatoire annuel des documents d'urbanisme communaux
 - observatoire du logement social (principalement sur la CCAC)

- observatoire des zones d'activités
- réalisation du SCOT de la CCPOH et la CCAC (réalisation d'une carte d'occupation du sol)
- Tableaux de bord d'évolution du territoire de l'ARC (Agglomération de la Région de Compiègne) sur différentes thématiques
- Département de l'Oise :
 - OSIRIL : Numérisation du cadastre du département
- Département du Val d'Oise :
 - Observatoire des territoires du Val d'Oise
- IAU :
 - réalisation du Schéma Directeur de la Région Ile de France
 - MOS (mode d'occupation du sol réalisé en 2003 et 2008, uniquement sur la partie francilienne)
- Région Picardie :
 - mise en place de GEOPICARDIE : achats groupés (orthophoto), mutualisation des données et des méthodes (réalisation d'un MOS sur l'ensemble du territoire)
 - Observatoires thématiques (économie, zone d'activité, transport via l'ORT, tourisme via le SRIT...)
- Services déconcentrés de l'Etat :
 - numérisation des contraintes d'urbanisme (DDT 60)
 - numérisation des zonages des documents d'urbanisme (DDT95)
 - mise à disposition des données de l'Environnement via l'application CARMEN (DREAL IDF et Picardie)
- Pays du Sud de l'Oise (concerne une grande partie du territoire) :
 - Volonté de mettre en place un observatoire de l'évolution du territoire

Gouvernance

CADRES DE TRAVAIL :

- Pas de commission spécifique – validation des projets et actions par le Bureau

PARTENARIATS MIS EN ŒUVRE :

Partenariats formalisés	Relations non formalisées	Relations ponctuelles	Pas ou peu de relations
Agence Oise la Vallée DREIF – DDT95 IAU CG60-Centre de Gestion CCPOH (Websig) CCAC (Websig) CCCSO (Websig) CC3F (Websig) CCPF (Websig) CR Picardie (GeoPicardie) IUT Creil AFPA Creil	DDT60 ONF	CG95 (Observatoires, SIG) Syndicats de gestion de l'eau du territoire Etablissements formation	

ANALYSE QUALITATIVE

- Suivi : échange de données régulier avec les partenaires producteurs ; conventions de partenariat.
- Evaluation : travail interne à l'équipe du Parc, peu d'implication des commissions et des élus, pas de conseil scientifique, pas réellement d'implication des partenaires
- Formation / recherche / expérimentation : A l'exception de quelques uns, les partenaires ont répondu aux sollicitations du Parc, sans être forcément moteur.

Eléments sur les résultats

PERCEPTION INTERNE AU SM DU PARC :

- Atteinte des objectifs sur le thème :

	Globalement atteint	Atteint en partie	Que très partiellement	Pas du tout atteint
Articles	1	2	1	
Sous-articles	2	2	4	

- Précisions sur le tableau :

19 - Suivre l'évolution du territoire
32 - Assurer un suivi du territoire et effectuer une évaluation des politiques menées par le Parc
32.1 - Définir et mettre en œuvre une évaluation des politiques du Parc
32.2 - S'appuyer sur les commissions de travail et le Conseil scientifique
33 - Développer le partenariat et assurer un rôle de coordination
33.1 - Informer les élus et les partenaires
33.2 - Développer le partenariat
33.3 - Veiller à la cohérence des actions menées sur le territoire et en assurer la coordination
34 - Mettre en place un pôle de formation, de recherche et d'expérimentation
34.1 - Mener des actions de formation et de recherche
34.2 - Développer un partenariat avec les établissements d'enseignement professionnel et les universités

- Suivi du territoire : le SIG est opérationnel et très utilisé en interne même si le chargé de mission manque parfois de temps pour une bonne gestion. Un WEBSIG a été mis

en place et est également utilisé par certains partenaires et par les prestataires, il apporte un service important. 4 fiches d'analyse de l'observatoire ont été réalisées sur les 12 prévues (manque de temps et de données).

- Evaluation : les outils sont opérationnels pour rendre des comptes ponctuellement aux financeurs et aux élus mais apportent une vision surtout interne et peu partagée (peu d'objectifs quantifiés). Les outils sont jugés utiles par les chargés de mission mais restent très peu mis en discussion à ce jour pour piloter l'action.
- Le conseil scientifique n'a pas été mis en place. Très peu de travaux de recherche ont été engagés.
- Partenariat / coordination : le Parc est connu et reconnu mais les efforts sont à poursuivre et toujours à renouveler. Beaucoup de travail reste à faire avec les communes, les CC, les Régions et les Départements, dont la coordination n'est pas toujours assurée. Bonne coordination avec les services de l'Etat.
- Formation / recherche / expérimentation : un certain nombre d'actions de formation ont été réalisées, peu d'expérimentations sont mises en place, de nombreux champs pas investis. Les actions sont pragmatiques par rapport à une charte très ambitieuse mais les moyens humains limités. Les impacts sont difficiles à évaluer.

PERCEPTION EXTERNE :

- Peu de connaissance des outils de suivi du territoire et des actions du Parc par les partenaires, suivi parfois considéré comme insuffisant (1)
- Le PNR joue un rôle d'expérimentation, notamment par rapport à la gestion des corridors (3) –barrière SNCF-, éco-citoyens (2), au diagnostic agricole (1), ainsi qu'aux études urbaines et aux plans paysage (3) mais pourrait aller plus loin (1).

PERCEPTION DE LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS PAR LES PARTENAIRES :

- Suivi / évaluation : surtout utilisé en interne. Certaines communautés de communes s'appuient sur le Websig comme outil de spatialisation.
- Partenariat / coordination : Bilan mitigé. Le Parc est connu par les élus, l'Etat et les partenaires mais ils en ont une connaissance parfois imparfaite. Les collectivités et les partenaires s'appuient assez largement sur le Parc mais ont parfois tendance à s'en affranchir lorsque la charte entre en contradiction avec leurs objectifs.

Conclusion / réponse aux questions évaluatives :

- Le suivi et l'évaluation sont des thèmes relativement importants dans la Charte. Le partenariat et la coordination sont des thèmes transversaux.
- Les moyens humains sont jugés limitant et les moyens financiers suffisants.
- Des partenariats sont opérationnels pour l'échange de données permettant le suivi. Le travail d'évaluation se fait en interne au Parc et reste jusqu'à présent peu partagé avec les partenaires. Les actions de formation, recherche et expérimentation se font ponctuellement avec quelques partenaires suivants les thématiques mais restent limitées.

- Le système de suivi a été mis en place même si la disponibilité des données ne permet pas un suivi fin du territoire dans le temps pour toutes les thématiques. Plusieurs outils d'évaluation ont été mis en place mais ne sont pas toujours exploitables facilement. Le Parc est reconnu comme un lieu de concertation et dans une moindre mesure d'expérimentation, en particulier autour des thématiques des corridors et de l'urbanisme.

Annexe : Liste des personnes rencontrées

Organisme	Nom	Fonction
ADEME Picardie	Ackli ASSAL	Ingénieur énergie et collectivités
CC de l'Aire Cantilienne	Eric CHEVRIER	DGS
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	M. DELMAS M. LAMY	maire et président de la comcom DGS
CDT Oise	Pierre SABOURAUD	Directeur
CG 60	Joseph SANGUINETTE Philippe DAVERDIN Katia PERRIN Jean François VECQUES	Vice-Président chargé du DD et de l'environnement Directeur Direction des Territoires Chargée de mission Espaces Naturels Sensibles Responsable de territoire
CG 95	Sabine ETCHEVERRY Christelle LEPENDU	Chef de projet en aménagement Chargée de mission urbanisme
Chambre d'agriculture 60	Bruno HAAS Christian DIERICK	Directeur adjoint Elu chambre agriculture en charge des questions environnementales
Communauté d'Agglomération Creilloise	S. BERNARD LUNEAU Karine MANSION	VP en charge du développement durable Responsable SIG, observatoire, en charge de la mise en application de la charte
Conservatoire d'espaces naturels de Picardie	Emmanuel DAS GRACAS Armelle PIERROUX	Responsable départemental 60 Chargée de mission
CR Ile-de-France	Agnès HENRY	Chargée de mission territoriale, mission PNR
CR Picardie	Philippe LECOMTE Josselin ROBERT Thierry RIGAUX	DGA aménagement Chargé de mission territoire Chargé de mission Patrimoine naturel et biodiversité
CRPF Picardie Nord Pas de Calais	Alexandre FOUCAUD Bernard CATRY	Ingénieur principal chargé de la Picardie Technicien en interface du Parc, mise en œuvre charte
DDT 60	Jérôme LASSERON	Chargé de mission Grands Projets
DDT 95	Nicolas LE GRAND Caroline BALLEY Martine DAVIAUX	Adjoint SATE - Gonesse Responsable subdivision urbanisme Chargée de mission territorial
DREAL Picardie	Frédéric BINCE Benjamin LAMIDEL	Inspecteur des sites, Responsable unité nature, sites et paysages Chargé de mission en charge du PNR
DRIEE Ile-de-France	Ghislaine BORDES Caroline VENDRYES Stéphane LUCET	Chef du service DD territoires et entreprises Chargée de mission TVB, service Nature et paysages Inspecteur des sites, service nature et paysages
Institut de France	Jérôme MILLET	Administrateur du Domaine de Chantilly
Les Amis de la Terre du Val d'Ysieux	M. BOHLER	Président

ONF	Christophe POUPAT	Responsable de l'unité territoriale des Trois-Forêts
Préfecture 60	Louis-Michel BONTE	Sous-préfet de Senlis
Préfecture 95	Henri d'ABZAC C. MORVAN	Sous-préfet de Sarcelles Adjoint au chef du bureau développement durable et collectivités territoriales
SGAR Picardie	Virginie POTIER	Chargée de mission environnement au SGAR
Union des amis du Parc naturel Régional Oise Pays de France et de ses trois forêts	Jean-Claude BOCQUILLON Bruno QUIGNOT	Président Membre AP3R et président de la Société des Mais des forêts d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly
Val d'Oise Environnement	Bernard LOUP Dominique VEDY Jean-Luc BARRAILLER	Président Chargé de communication Membre naturaliste, président fédé de chasse
PNR OPF (Elus)	Patrice MARCHAND	Président
	Alexis PATRIA	Vice-président, en charge de l'Agriculture
	Jacques RENAUD	Vice-président, président du COPIL
PNR OPF (Equipe technique)	Sylvie CAPRON	Directrice
	FX BRIDOUX	Chargé de mission Patrimoine historique et culturel
	P. LAMBERT	Chargé de mission Système d'Information Géographique / Evaluation
	JM GIROUDEAU	Chargé de mission Urbanisme
	A. BROCHARD	Chargée de mission Agriculture – Forêt
	D. RULENCE V. MEMAIN	Chargée de mission Communication Chargée de mission Education à l'environnement et au patrimoine
	B. GARCIA	Chargée de mission développement économique puis Révision de la Charte
	V. BOZZO JL HERCENT	Chargée de mission Environnement Chargé de mission Patrimoine naturel
	S. DUCHARDT P. MEURANT	Chargée de mission Paysage Architecte
B. SOUVERAIN	Chargée de mission Tourisme	